

DANS CE NUMERO:

**La fiscalité directe, lourde et mal répartie.
Arrêtés relatifs à la graine de coton et à l'acréage du lin.
L'industrie sud-africaine.**

LA REVUE D'ÉGYPTE

XXIème, ANNEE, No. 798
SAMEDI, 29 NOVEMBRE 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE ET DE L'ÉTRANGER

S O M M A I R E

	Pages
LA FISCALITE DIRECTE, LOURDE ET MAL REPARTIE: par Charles Arcache	3
ACTUALITE LOCALE	4
LA POLITIQUE EN EGYPTE ET A L'ETRANGER	6
CLASSE MOYENNE ET LIBRE ENTREPRISE: par A. Siegfried	7
GROSSES COUPURES A LA BOURSE DES VALEURS	8
TEXTES OFFICIELS	9
NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT	11
L'INDUSTRIE SUD-AFRICAINE	12
LES MARCHES INTERNATIONAUX	16
LE MOUVEMENT MARITIME	17
LA SEMAINE COTONNIERE	18
CES DAMES DE LA CORBEILLE	19
LA BOURSE DES VALEURS	20
LES BOURSES ETRANGERES	22
LES MARCHES DE GROS	23

Nouvelles économiques et financières de l'étranger

Nouvelles sociétés



Un danger menace l'économie égyptienne

La fiscalité directe, lourde et mal répartie

Le budget prévoit un impôt progressif sur le revenu. Il s'agit, en premier lieu, d'en fixer un taux raisonnable afin de ne pas tuer la poule aux oeufs d'or. Le gouvernement commettrait une grave erreur s'il croyait pouvoir, du premier coup, imposer le taux maximum. D'ailleurs, à notre sens, l'impôt est prématuré. Tant que le service du Fisc n'aura pas été réorganisé, tant que l'on n'arrivera pas à récupérer le produit de toutes les taxes existantes, on ne fera qu'œuvre discriminatoire. On fera porter un fardeau de plus en plus lourd à ceux qui, aujourd'hui, payent les taxes et on laissera s'enrichir illégalement, toute une catégorie de gens qui, bien que réalisant de très gros bénéfices, arrivent à frauder le Fisc.

Et d'abord qu'a-t-on fait de la loi imposant à tout commerçant la tenue de livres comptables?

Comment arrivera-t-on à encaisser l'impôt progressif sur le revenu de toute une catégorie de gens qui reçoivent de l'argent de la main à la main, sans délivrer de reçus, sans qu'aucun document ne soit échangé entre celui qui paie et celui qui reçoit?

Prenons le cas d'un médecin qui tous les jours recevrait dans sa clinique 26 clients à raison de 30 piastres par client. Cela ferait six livres de rentrées quotidiennes. Si le praticien veut frauder le Fisc qui sera chargé de déceler la fraude? Et comment s'y prendra-t-il? Loin de nous l'idée de vouloir porter atteinte à l'honorabilité du corps médical. Mais nous avons simplement voulu illustrer notre théorie par un exemple, pour prouver que l'administration fiscale n'est pas encore outillée pour cette tâche. Nous voulons prouver que seulement paieront l'impôt une catégorie de professionnels, d'industriels, d'hommes d'affaires qui doivent tenir des livres ou que leur honorabilité et leur moralité empêcheront de recourir à la fraude. Tous les autres pourront, sans crainte, ne déclarer que ce qu'ils voudront bien déclarer. Et ce sera là une discrimination dont pâtiront les honnêtes gens.

A notre avis, il faudrait d'abord organiser comme il convient l'administration fiscale, et ensuite songer à de nouveaux impôts. Il faudrait surtout s'assurer que cette administration a les moyens de placer tous les contribuables sur un pied d'égalité, ainsi que le veut la Constitution. Faire payer aux uns parce qu'ils sont honnêtes, alors que les autres échappent au Fisc, c'est faire preuve d'une discrimination — involontaire, il est vrai — mais d'une discrimination, quand même.

En Egypte, l'impôt direct est venu, non pas progressivement, comme ce fut le cas dans d'autres pays, mais de façon massive. On a accumulé les taxes dans la crainte d'en laisser échapper. Impôts sur le revenu, sur les bénéfices commerciaux et industriels, sur les bénéfices extraordinaires, et maintenant l'impôt progressif. Il aurait fallu laisser les contribuables s'habituer d'abord à ces diverses mesures fiscales. Ainsi, l'harmonie n'aurait pas été rompue.

D'ailleurs, les impôts se superposent. Prenons le cas d'un capitaliste qui a placé ses fonds dans des sociétés anonymes. Ces sociétés paient l'impôt sur le bénéfice normal et extraordinaire. Ensuite, lorsqu'un coupon est déclaré l'actionnaire paie l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Enfin, si la nouvelle législation est approuvée, il de-

vra acquitter sur ces mêmes revenus, l'impôt progressif. Trois taxes pour un seul capital!

On argue souvent que l'Egypte est un des pays où la fiscalité est la moins lourde. Mais on oublie que ce pays est nouvellement venu à la fiscalité directe, que seule une poignée de contribuables paient toutes les taxes, que le reste de la population ne paie rien ou presque rien.

Si l'administration des impôts était en mesure de faire rentrer tout ce qui lui est dû. Si les revenus de l'Etat étaient dépensés en projets utiles, le contribuable supporterait avec moins d'aigreur son lourd fardeau. Mais la réalité est autre: ce sont toujours les mêmes qui paient.

Un sous-secrétaire d'Etat aux Finances pour les affaires fiscales vient d'être nommé. On a également changé le directeur général de cette administration. A-t-on l'intention de faire mieux? Il faut le souhaiter. Car jusqu'ici, disons franchement les choses, l'administration fiscale a été un échec.

Nous voulons, d'autre part, souligner le fait que l'impôt sur les bénéfices exceptionnels n'a plus sa raison d'être. Cet impôt avait été fixé pour la durée de la guerre et tant que les commerçants, industriels et autres hommes d'affaires réalisaient des profits découlant de cette période exceptionnelle connue sous le nom de guerre, la taxe était, à la rigueur, justifiée. Or, les combats ont cessé depuis près de trois ans. Pourquoi l'économie égyptienne doit-elle supporter cette charge qui la mine, l'empêche de se développer, d'accumuler des réserves qui lui seront utiles lorsque l'époque des vaches maigres sera venue?

Du moment que l'on compte établir un impôt progressif sur le revenu, il faudrait supprimer la taxe sur les profits exceptionnels. Autrement, les charges fiscales deviendraient vraiment insupportables.

D'aucuns affirment que le gouvernement ne se décidera à nous débarrasser de cet impôt que le jour où il ne rapportera plus rien.

Cette politique à courte vue serait de nature à troubler l'économie future du pays qui doit être assise sur des réserves, de façon à pouvoir lutter efficacement contre la concurrence étrangère. Tant qu'il en sera autrement, tant que l'on voudra faire rentrer de l'argent — et immédiatement — dans les coffres de l'Etat sans se soucier de l'avenir, le risque demeurera grand.

S.E. Mahmoud Fahmy el Nokrachy pacha, nouveau ministre des Finances, compte s'entourer d'un aréopage de techniciens qui auront pour mission de le conseiller. A notre sens, le premier devoir de cette commission est de modifier sensiblement l'esprit qui règne à propos de la fiscalité. Le contribuable n'est pas taillable et corvéable à merci. Les impôts ne doivent pas dépasser les besoins immédiats de l'Etat. Le gouvernement n'a pas besoin de réserves. Ce sont le commerce et l'industrie qui doivent en accumuler.

Le jour où l'on se rendra compte de ces vérités premières, l'avenir économique de l'Egypte sera assuré. Mais tant que l'on poursuivra la politique actuelle, il faut s'attendre à de sérieux déboires.

Charles ARCACHE.

Actualité

ECONOMIE

COMMERCE

LE COMMERCE EXTERIEUR

Il résulte d'une statistique émise par le service compétent que les importations durant les huit premiers mois de l'année ont atteint 65.822.842 livres contre 51.963.764 livres pour la période correspondante de l'année précédente.

Quant aux exportations elles ont atteint au cours de ces mêmes mois 52.252.438 livres contre 38.594.400 livres pour la même période de l'année précédente.

Au mois d'août seulement, les importations se sont élevées à 9.295.569 livres contre 5.467.134 livres pour le même mois de l'an dernier. Les exportations durant ce même mois se sont élevées à 6.476.693 livres contre 6.289.633 livres pour la période correspondante de l'an dernier.

AVIS AUX IMPORTATEURS

Le Département du Contrôle des Importations demande à ce que les commerçants qui ont obtenu un permis d'importation et qui ne se sont pas encore fait accorder une ouverture de crédit, le fassent sans retard. Faute par eux de ce faire dans les délais prévus, le Département de Contrôle des Importations portera leur cas devant la Commission Exécutive des Importations et Exportations.

ARRIVAGE DE MARCHANDISES

9.275 tonnes de marchandises sont arrivées à Alexandrie, durant la semaine se terminant le 19 novembre, provenant de Grande-Bretagne, de Norvège, de Hollande, Syrie, Indes, Turquie, Italie, Canada, France et Chypre.

Les principales marchandises importées sont des pièces de rechanges de machines, des générateurs, des radios, des produits pharmaceutiques, des produits de beauté, des cotonnades, des lainages, des soieries, des stylos, des aliments en conserve, des articles sanitaires, des caméras, des verreries, de l'acier, des spiritueux, des fruits secs, du tabac, des fils, du marbre, des huiles, des automobiles, des cigarettes, des films bruts, du papier à imprimer, du cuivre et des produits chimiques.

Durant les quatre derniers jours, 15 bateaux sont arrivés à Alexandrie, transportant 20.329 tonnes de ces mêmes produits. Certains cargos ne transportaient que du blé, du pétrole ou du bois.

LE COMMERCE EXTERIEUR AVEC LA FRANCE

Le président du Conseil a reçu, au cours de cette semaine, S.E. M. Gilbert Arvengas, ambassadeur de France, qui était accompagné de M. Herrenschnitt, délégué du ministère des Finances français, venu spécialement en Egypte pour examiner la question des rapports commerciaux entre les deux pays.

Rappelons à cette occasion, qu'à la suite de l'adoption par le gouvernement égyptien d'une nouvelle politique concernant le commerce extérieur le gouvernement français avait adressé au ministère des Affaires étrangères une note dans laquelle il exposait les inconvénients de cette politique pour le commerce français d'exportation, alors que la France demeure un très bon client pour le coton égyptien.

S.E. Abdel Méguid Badre pacha, précédent ministre des Finances, avait fait élaborer certains projets de loi portant modification à des droits douaniers en vigueur, afin d'équilibrer le budget du prochain exercice financier.

Nous apprenons aujourd'hui que S.E. Mahmoud Fahmy el Nokrachi pacha, nouveau ministre des Finances, a approuvé ces projets, lesquels viennent d'être envoyés au Conseil d'Etat.

A LA COMMISSION DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

La Commission des Importations et Exportations a tenu cette semaine une séance importante qui a duré 5 heures sous la présidence de S.E. le président du Conseil. La Commission a décidé de se réunir tous les mardis. La prochaine séance sera consacrée à l'étude des quotas de la nouvelle année et à l'examen des demandes d'importations des commerçants qui ne figurent pas encore sur les listes.

Parmi les décisions de cette commission, on peut citer l'autorisation d'exporter 10.000 tonnes de tourteaux divers, coton, sésame, arachides, lin.

D'autre part, le Comité des Changes s'était réuni dans le courant de l'après-midi sous la présidence de Sami Ragheb pacha, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances. Ragheb pacha a alors soumis au Comité des importations et des exportations les règles posées par le Comité des Changes pour le troc et les paiements.

L'EXPORTATION DE 10.000 TONNES DE TOURTEAUX

Le contrôle général des exportations communique qu'il a été décidé d'autoriser l'exportation de 10.000 tonnes de tourteaux. La consignation doit se faire aux dépôts d'Alexandrie. Les exportateurs désireux d'exporter une partie ou la totalité de ces tourteaux doivent présenter des demandes régulières. La condition requise par le ministère est que le versement du prix des tourteaux exportés soit effectué en devises rares, des dollars américains ou des francs suisses.

Le contrôle ne tiendra pas compte des demandes qu'il a reçues avant la publication de cet avis ainsi que de celles qui ne répondent pas à la condition mentionnée. Les permis seront accordés aux commerçants qui peuvent obtenir les prix les plus forts.

TROC DE FILS DE LIN CONTRE DES FLANELLES

Le ministère du Commerce et de l'Industrie a approuvé l'exportation en Italie de 150 tonnes de fils de lin contre importation de ce pays de 35 tonnes de flanelles fabriquées avec de la soie artificielle.

AUTOUR DU COMMERCE DU CASTOR

Le paiement du castor que le Brésil devait nous expédier ayant été exigé, en dollars, il a été décidé de renoncer à la commande de 580.920 mètres précédemment faite et de la remplacer par une importation des pays au change facile dans la mesure du possible. Le ministère a donné des directives en conséquence à l'administration des permis d'importation pour l'octroi de nouveaux permis.

POUR EXPORTER L'ASPHALTE

Il a été décidé de confier l'exportation de l'asphalte pour compte de certaines sociétés pé-exportations, en remplacement de l'Administration des Mines et des Carrières, qui jusqu'ici en était chargée.

Gravure sur verre



Miroirs sur commande

N. ANTHOPOULO

ARGENTURE - BISEAUTAGE

POLISSAGE

GLACES DE COULEUR

22 rue Zaafarani (Bab el Chaarieh)

Tél 50794 - Le Caire

La Revue d'Egypte
Economique et Financière

REDACTION
ET ADMINISTRATION :

SOCIETE ORIENTALE
DE PUBLICITE

Propriétaire-éditrice
de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois
Egypte : P.T. 150 P.T. 80
Etranger : £ 2 £ 1.20

PUBLICITE
ET ABONNEMENTS :

24, rue Galal — Tél. 49000
Le Caire

9, rue Rolo — Tél. 27366
Alexandrie

Rédacteur en Chef :
CHARLES ARCACHE

Rédaction au Caire :
Me. Ch. ATALLA

locale

ET FINANCES

COTON

LES REGLES APPLIQUEES AUX OPERATIONS DE TROC DE COTON

La Commission du Contrôle Général des Importations avise le public que conformément à la décision de la Commission Exécutive des Importations et Exportations en date du 10 novembre 1947, les opérations de troc seront soumises au règlement suivant :

1. — Pour le moment, les opérations de troc ne sont pas admises avec les Etats-Unis et la Suisse.

2. — La répartition des importations entre les importateurs qui acceptent les produits en échange contre les exportations de coton se fera conformément au quota de chaque importateur sur la base de ses statistiques d'importations relatives à trois années consécutives entre 1937 et 1946. Il faut noter que les opérations de troc demeurent facultatives et ne comportent aucun changement en ce qui concerne les prix des marchandises à importer qui ne doivent pas être majorés du fait de l'opéra-

tion de troc. En outre, les importateurs sont libres de traiter avec les exportateurs de coton ou par les voies habituelles.

3. — Les permis sont valables pour six mois et peuvent être renouvelés pour 3 mois sans autre prorogation.

4. — Le coton à exporter ne sera expédié qu'après remise des documents de la marchandise à importer à une banque reconnue à l'étranger. Cette banque, à la réception de ces documents, en donnera avis à la banque choisie en Egypte à cet effet.

5. — Les prix des marchandises à importer devront être indiqués en même temps que sera présentée la demande de permis au Contrôle des Importations qui, dans les huit jours, devra répondre en signifiant son acceptation ou son refus.

6. — L'Administration des Douanes devra en dernier lieu procéder à une estimation de la valeur de la marchandise à importer et il faudra à cet effet lui présenter un certificat de la Chambre de Commerce du pays exportateur attestant que le prix demandé est conforme aux prix pratiqués dans ce pays.

7. — La proportion de chaque produit à importer sur la base du troc ne devra pas dépasser les 50 o/o du quota fixé à ce produit. Dans le cas où cette proportion serait dépassée, le surplus à importer devra être distribué entre les demandes présentées suivant l'ordre de leur arrivée au Contrôle des Importations sous pli recommandé avec avis de réception.

8. — Les commerçants importateurs devront présenter au Contrôle des Importations le contrat qu'ils auront passé avec les exportateurs au sujet de l'exécution des conditions stipulées et du partage des responsabilités. Les permis d'opérations de troc peuvent être accordés à tout groupement d'exportateurs de coton et d'importateurs à condition que les conditions requises soient remplies.

LE NOUVEAU BUDGET DE L'ETAT

On croit savoir que le budget de la nouvelle année a été préliminairement évalué à 113 millions de livres, dont 7 millions sont affectés à la réalisation du plan quinquennal, et qui seront pris sur les réserves.

POUR PROTEGER LES PETITS COULTIVATEURS FONCIERS

L'administration des contributions directes avait soumis au ministre des Finances aux fins d'approbation un relevé de plusieurs saisies administratives faites au préjudice de petits cultivateurs fonciers, en règlement d'impôts dus par eux.

S.E. Nokrachî pacha a alors remarqué que la plupart des terrains dont la vente était requise par l'administration ne dépassait pas en superficie les quatre feddans. Il a en conséquence à la décision à prendre, en avançant que la politique du gouvernement devait encourager les petits propriétés.

LE COMITE DES HUILES MINERALES

Le Comité des huiles minérales s'est réuni au cours de cette semaine au cabinet de Mahmoud Zaki bey, sous-secrétaire d'Etat au ministère du Commerce pour les questions d'approvisionnement. Parmi les questions importantes ayant fait l'objet de son examen, nous pouvons citer celle des déchets de cette industrie, celle des barils vides, celle du déficit énorme de l'huile minérale dans le gouvernorat du Canal, celle de la tôle nécessaire aux récipients et enfin celle relative à l'approvisionnement des nouvelles huileries.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Situation au 31 octobre 1947 publiée en conformité de l'Article 8 des Statuts.

SERVICE D'EMISSION DE BILLETS DE BANQUE

Or	L.E.	6.375.874
Titres et "Treasury Bills" des Gouvernements Egyptien et Britannique	"	137.624.126
	L.E.	144.000.000
Billets émis	L.E.	144.000.000
	L.E.	144.000.000

SERVICE DE BANQUE

Titres d'Etat et Titres garantis par le Gouvernement Egyptien	L.E.	165.446.627
Titres Divers	"	425.974
Avances sur Marchandises	"	3.580.282
Avances sur Titres	"	823.123
Autres Avances	"	1.247.022
Effets Escomptés	"	170.162
Immeubles	"	75.000
Placements à courtes échéances	"	14.894.100
Comptes Banques	"	19.926.956
Comptes Divers	"	5.924.069
Encaisse :		
Billets de la N.B.E.	L.E.	7.956.953
Autres Billets & Espèces	"	196.970
	"	8.153.923
	L.E.	220.667.211

Capital (300.000 Actions de £10 chacune, entièrement libérées)	L.E.	2.925.000
Fonds de Réserve :		
Réserve Statutaire	"	1.462.500
Fonds de Prévoyance	"	1.462.500
Comptes-Courants, Dépôts et autres	"	74.923.127
Gouvernement Egyptien	"	91.294.106
Gouvernement du Soudan	"	1.236.997
Chèques et Effets à payer	"	402.354
Comptes Banques	"	36.668.360
Comptes Divers	"	10.292.267
	L.E.	220.667.211

LE MILLIONNIEME ECHANTILLON DE COTON A ETE EPROUVE

La Chambre des essais d'Alexandrie vient de se livrer à sa millionième épreuve d'échantillons de coton, tirés dans les lots de coton qui lui ont été soumis pour l'établissement du poids officiel ainsi que du pourcentage de moisissure.

En vertu du système établi les échantillons sont tirés d'une balle sur chaque dix présentées.

Depuis sa création, en juillet 1932, la Chambre des Essais d'Alexandrie a émis des certificats pour environ 10 millions de balles de coton. Ces résultats constituent un indice certain de l'importance de la Chambre dans le commerce du coton en général.

Le Conseil des experts est composé de :

S.E. Dr. Mohamed Aly El Kilany bey, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, Président.

S.E. Samir bey El Khadem, ministre des Finances.

S.E. Abdel Hamid bey El Chérif.

M. Silvio Pinto
Sir Edward Peel
M. Felix Carver.

D'une semaine à l'autre

La politique en Egypte et à l'étranger

LA SEMAINE EN EGYPTE

Il va sans dire que le dernier remaniement ministériel a accaparé toutes les attentions au cours de cette semaine. Un certain remue-ménage s'est, en effet, fait sentir dans la plupart des administrations et départements de l'Etat dont les ministres ont été changés. Tout d'abord au ministère des Finances, où l'arrivée de S.E. Nokrachi pacha, a donné lieu à plusieurs transferts et nominations.

Il est incontestable que c'est à la prise de possession de ce ministère par Nokrachi Pacha qu'est due la nomination de S.E. Abdel Hakim El Rifai Bey, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires fiscales, économiste de carrière et notre maître à la Faculté de Droit, comme délégué du gouvernement auprès de la Banque Nationale. Les permutations entre le département des Statistiques et l'administration du Fisc, ont d'autre part ramené notre ami, S.E. Abdel Aziz Nasser Bey aux statistiques dont il avait déjà assumé la direction, alors qu'un autre ami, et même collaborateur de la Revue d'Egypte Economique et Financière, le Dr. Zaki Salem Bey, s'est trouvé nommé à la tête de l'administration des impôts. Dr. Zaki Bey est un juriste doublé d'un excellent économiste; il a fait ses études en France et a

présidé longuement à la liquidation et à la normalisation des dettes hypothécaires avant et pendant la guerre.

L'administration des Douanes a vu, à son tour, son chef partir pour être remplacé par un autre dont le jeune âge garantit une gestion énergique et positive.

Toutes ces mutations ainsi que celles qui viendront dans les autres ministères où des changements ont eu lieu présagent une bonne volonté qui se manifeste vraiment à son heure. Il ne fait aucun doute, d'ailleurs, que les semaines à venir verront la poursuite de la réorganisation administrative et ramèneront un certain calme et une certaine sérénité dans les affaires.

LA REGLEMENTATION DE LA NATIONALITE...

Voici bien une question épineuse qui a été traitée par toute la presse depuis trois ou quatre semaines. Bien des inquiétudes ont été soulevées et nous devons rendre ici hommage au journalisme égyptien, particulièrement à nos excellents confrères "Le Progrès Egyptien" et le "Journal des Tribunaux Mixtes" pour l'œuvre d'éclaircissement et de mise au point qu'ils ont accomplie.

Assurément, les étrangers, hôtes de ce pays, avaient bien à faire leur déclaration. Au moment où s'applique la loi sur les sociétés anonymes et où d'autres lois, réglementant l'entrée et la sortie du territoire, doivent entrer en vigueur, un recensement général de la population comportant mention de l'état civil de chaque individu était indispensable. Cela devait contribuer — et tout le monde s'en félicitera — à mettre de l'ordre dans les affaires du Bureau des passeports et de la nationalité ainsi qu'à stabiliser la condition des étrangers en Egypte.

...ET LA CONDITION DES ANCIENS SUJETS OTTOMANS

Mais ce qui était angoissant pour une des plus vastes communautés égyptiennes et sans doute l'un des éléments les

meilleurs de la population, ce fut l'équivoque qui planait sur la qualité de ce qu'on a convenu d'appeler les "anciens sujets ottomans", conformément au décret-loi de 1929. Ces anciens sujets ottomans comprennent ordinairement tous les anciens ressortissants et citoyens de l'empire des Osmanlis qui jouissaient, jusqu'en 1914, des mêmes prérogatives que les Turcs et que les Egyptiens eux-mêmes, tous sujets du sultan de Constantinople. Venant de Syrie, du Liban, de Palestine, d'Irak, de Transjordanie, de Turquie ou d'ailleurs, ils s'étaient établis en Egypte comme ils se seraient établis dans n'importe quelle province du vaste empire auxquels ils appartenaient. Des dizaines d'années et même deux ou trois cents ans s'étaient écoulés depuis leur installation dans ce pays dont ils parlaient la langue et avaient les mêmes mœurs et coutumes. Or, l'Egypte s'étant détachée de l'empire ottoman, pour se constituer en Etat souverain et indépendant, accordait à toute sa population, par le fait même, à part ceux qui étaient nommément des étrangers, sa propre nationalité. Le décret-loi de 1929 consacrait ce principe et l'étendait, expressément ou implicitement, à tous les domaines: judiciaires, administratifs, militaires. La seule restriction qu'il y apportait concernait les sujets ottomans de fraîche date qui s'étaient établis en Egypte, en fait, peu avant 1914 et ceux qui y étaient venus quelque temps après. A ceux-là, ils demandaient soit d'établir la preuve seulement de leur nationalité égyptienne d'origine ou se réservait le droit, dans certains cas, de refuser de la leur accorder. Ainsi les restrictions étaient-elles, en somme, des restrictions de forme qui n'atteignaient pas le droit inaliénable et inaliéné de ces ressortissants à la nationalité de ce pays.

Or, malheureusement, lorsque l'Administration et en l'occurrence le ministère de l'Intérieur représenté par son bureau des passeports, a voulu mettre en application cette loi, les fonctionnaires qui en étaient chargés se sont laissés quelque peu égarer. Tous les sujets égyptiens étant au fond des "anciens sujets ottomans": le fellah,

comme le nubien, comme le citadin, les fonctionnaires ont néanmoins prétendu pour reconnaître "l'ancien sujet ottoman" établi en Egypte de fraîche date, de celui qui s'y trouvait depuis une époque plus reculée, instituer une présomption basée le plus souvent sur le nom ou la religion du citoyen. En ce faisant, ils trahissaient l'esprit et la lettre de la loi, en même temps qu'ils portaient atteinte à l'amour-propre et à la dignité des citoyens. En vérité, il suffisait, pour faire la distinction visée par la loi et telle que nous l'avons ci-haut qualifiée, de vérifier la possession d'état de chaque individu quel que fût son nom et sa religion. Cela eut été, juridiquement et constitutionnellement, plus juste. Ainsi, n'importe qui, qui néanmoins eut toujours été considéré par les tribunaux, par la corporation professionnelle à laquelle il appartient, par l'administration militaire, comme égyptien, qui se serait toujours comporté comme tel et en bon citoyen, n'eut pas dû se voir demander d'établir la preuve de sa nationalité.

Heureusement, enfin, l'administration a fini par se rendre compte de son erreur et c'est ainsi qu'après les dernières déclarations qui ont été faites au "Progrès Egyptien" et qu'a résumées le "Journal des Tribunaux Mixtes" déjà cités, il se révèle que, désormais, elle se contentera de s'en tenir à la seule "possession d'état" pour distinguer entre un Egyptien et celui qui ne l'est pas.

DE PAR LE MONDE

Dans les Balkans, en Italie, en France, à Londres des événements considérables ont eu lieu. La place nous manque cette semaine pour nous livrer à des commentaires à leur propos; nous nous en excusons auprès de nos lecteurs... et jusqu'à la semaine prochaine.

LE NOUVEAU SEMAINIER

Abonnez-vous

au grand hebdomadaire
français

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

Paraissant le SAMEDI A
PARIS, et distribué le LUNDI
aux abonnés d'Egypte

Tarif spécial pour l'Egypte:
Un an P.T. 250
Six mois P.T. 150

S'adresser à :

"UNE SEMAINE DANS LE MONDE"
Bureau d'Egypte, B.P. 284,
Le Caire

CLASSE MOYENNE ET LIBRE ENTREPRISE

par **ANDRÉ SIEGFRIED**

de l'Académie française

Un congrès international des petites et moyennes entreprises s'est déroulé récemment à Paris. Ses discussions méritent de retenir l'attention du public français, car elles sont de portée générale et touchent à quelques-uns des problèmes les plus décisifs de notre temps.

Qu'il s'agisse d'artisanat, de petite ou moyenne entreprise, industrielle ou commerciale, la notion sur laquelle il convient d'insister, c'est celle de la production reposant sur l'individu et son initiative: l'individualité, la responsabilité personnelle, telles sont les qualités qu'il s'agit de mettre en vedette. Or elles sont plus en mesure de s'exprimer dans les petites affaires que dans les grandes, et la production nationalisée par l'Etat, ou monopolisée par le trust risque bien évidemment de les mettre en péril. Ce qui fait la grandeur de l'entreprise libre, ce qui justifie son existence, c'est son acceptation du risque, dans l'émulation de la concurrence.

Ce climat, rude mais sain, permet à ceux qui s'en réclament de regarder leurs contradicteurs en face. Quand on se place sur ce terrain de la concurrence, à la différence des eunuques économiques des secteurs protégés, on ne doit redouter aucune objection: c'est la peine de mort économique pour quiconque se révèle indigne de survivre, et voilà qui donne à la petite entreprise le droit de parler, car elle exige des qualités que la grande, la trop grande entreprise, laisse s'atrophier, parce que l'individu risque de s'y perdre dans l'organisation.

Distinguons ici artisanat, petite ou moyenne industrie, petit commerce: les conditions sont les mêmes, mais il y a des nuances. L'artisan c'est l'ouvrier de métier, travaillant seul ou au maximum avec quelques aides à une production dont il embrasse l'ensemble et dont il demeure responsable; c'est un patron, même s'il n'est patron que de lui-même. Dans la petite industrie, au contraire, le chef n'est pas lui-même ouvrier, mais il travaille avec ses ouvriers, personnellement en contact avec chacun d'eux: la dimension n'est pas trop grande pour que ce contact devienne impossible. Les qualités en jeu sont l'initiative, la personnalité, la surveillance de tous les instants, et, s'il y a une main-d'œuvre de quelque importance, le soin des relations sociales placées sous le signe du contact humain. Il n'est pas question, comme dans la grande industrie, d'armées ouvrières, travaillant sous une direction lointaine, de plus en plus anonyme, dans une discipline rigide que ne peut adoucir aucune relation personnelle. Ici chacun voit l'autre, supérieur ou subordonné, le juge, et l'estime s'il mérite d'être estimé.

Ce caractère personnel, cette possibilité de mettre un nom propre sur l'interlocuteur et d'être traité soi-même en individu, voilà, surtout en France, le vrai facteur de l'émulation dans le travail. Le Français souhaite instinctivement de produire avec personnalité; qu'on lui en fournisse la possibilité et il ne sera pas d'effort qu'il ne soit prêt à donner. Psychologie d'artiste! Etre soi-même, signer son oeuvre, mettre son nom sur le papier à entête de la maison, comme tout cela parle à notre imagination; Notre nostalgie de l'artisanat, notre regret de la production à la taille de l'homme, qui se fait de plus en plus rare, vient largement de là.

Le machinisme, depuis son prodigieux épanouissement, a suscité d'innombrables protestations. Certaines d'entre elles provenaient d'une préoccupation esthétique ou morale, d'autres d'un état d'esprit simplement réactionnaire, incapable de s'adapter aux transformations nécessaires d'un âge

nouveau. La défense de la petite entreprise ne peut être que compromise par de semblables campagnes: les conditions de la production moderne commandent le recours à la machine, à la série, à la masse, avec toute l'organisation collective, donc largement anonyme, qui s'ensuit. Prétendre se libérer de ces conditions, c'est aller à l'encontre du progrès, du moins d'un certain progrès mécanique auquel nous ne voulons ni ne pouvons renoncer. L'initiative créatrice elle-même est devenue collective et certaines réalisations sensationnelles récentes n'ont été possibles que grâce à des bureaux d'études où le génie inventeur se distribuait en sections et en compagnies comme dans un régiment.

Mais à cela deux objections. La grande industrie ne fait pas tout nécessairement mieux que la petite; si la masse est une forme de rationalisation, il peut y avoir rationalisation en dehors de la masse. Même aux Etats-Unis les entreprises moyennes sont nombreuses et souvent aussi efficaces que des unités devenues trop grandes. Il en est de même en France, où les inventions, les perfectionnements, les découvertes techniques proviennent souvent de petites usines. Comment donc s'obtient pareil résultat? Par la personnalité du chef, fût-il simple artisan, mettant sa marque sur sa fabrication, plus souple dans ses méthodes, en dépit ou peut-être même à cause de l'inévitable modestie de ses moyens. Seconde objection, la grande affaire, menacée de gigantisme, ne permet plus à l'intervention individuelle de donner toute sa mesure, elle s'alourdit de bureaucratie. Au delà d'un certain optimum, la nature exige qu'une certaine part soit malgré tout réservée à l'action personnelle.

Voilà ce que revendique le mouvement en faveur de la petite et moyenne entreprise, étroitement lié qu'il est à la défense des classes dites moyennes. Il ne peut s'agir d'aller à l'encontre d'un courant irrésistible, mais une marge d'artisanat ou de liberté s'impose, autant dans la distribution que dans la production, car le plus grave inconvénient de la mécanisation de masse c'est son manque de souplesse, un danger analogue résultant, dans le commerce, d'une réglementation trop élaborée des relations entre vendeurs et acheteurs. Dans les deux cas, sur une frange du moins, encore très importante, là où il faut qu'il y ait contact humain, le maintien d'un ordre intermédiaire, souple, articulé, personnel, s'avère indispensable.

Le mouvement qui s'affirme dans ce sens est international. Il est présidé par M. Gysler, conseiller national, président de l'Union suisse des Arts et Métiers, et a pour vice-président M. Hallot, représentant des petites et moyennes entreprises françaises. C'est toute une conception de l'individu, de sa responsabilité, de son initiative qu'il s'agit de défendre. La question dépasse la technique proprement dite, elle intéresse l'avenir même de notre civilisation, dont nous admettons qu'elle s'organise mais que nous voudrions ne pas voir s'enliser dans un collectivisme anonyme et dépourvu d'espérance.

ING. GABRIEL ROGOJAN
EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX
 Etablissement de tous projets pour la construction de
COFFRES et CHAMBRES FORTES
POUR BANQUES et SOCIÉTÉS
 Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre
3, RUE EL-CHEIFEIN • TEL 52187 • LE CAIRE

"GROSSES COUPURES" A LA BOURSE DES VALEURS

*Pour remédier à l'énorme écart de prix qui existe entre
les actions en petites coupures et grosses coupures*

PLUSIEURS Sociétés Egyptiennes dont les activités sont entièrement Egyptiennes mais dont le siège social est à Londres possèdent des actions sur le marché égyptien émises en grosses coupures de 50 actions et de 100 actions, difficiles à échanger sur les marchés du Caire et d'Alexandrie, vu que les transactions sur ces marchés se font par 25 ou multiples de 25. D'où la difficulté pour un détenteur d'une de ces coupures de pouvoir vendre en bourse une partie de ces actions, à moins de pouvoir en faire l'échange, chose impossible aujourd'hui, ou de sacrifier sur le prix côté une vingtaine de piastres par action.

Au 6 Octobre 1947 les différences de prix entre les actions dites grosses coupures et petites coupures sont les suivantes :

Pour	Grosses coupures P.T. 320	Petites coupures P.T. 306	Ecart P.T. 14
Egyptian Delta Land	575	553	22
Port-Saïd Salt Ass.	352	332	20
Anglo-Belgian	230	205	25

comme on le voit les écarts sont sensibles et correspondent à une perte sèche allant de 5 à 10 % sur la valeur du titre. Ces différences notables ne sont pas sans léser énormément les détenteurs de pareilles actions, qui ne consentent pas à d'aussi grands sacrifices vu que les actions qu'ils détiennent jouissent des mêmes privilèges que les autres actions.

Une proposition avait été faite il y a quelque temps par les membres du Syndicat des Agents de Change pour abolir ces distinctions entre petites et grosses coupures. Cependant cette proposition serait restée sans suite. Aussi je me permets de proposer ici trois solutions qui sont susceptibles de donner un résultat concret et ce dans l'intérêt de la Commission de la Bourse, des Agents de change et remisiers qui éprouvent beaucoup de difficultés dans ces transactions de même que dans l'arbitrage avec Alexandrie où les échanges se font très difficiles.

PREMIERE SOLUTION.

La Commission de la Bourse pourrait reprendre son projet déjà élaboré et réunissant les Agents de change des deux villes, les convaincrant d'accepter les grosses et petites coupures comme par le passé. Aucune opposition sérieuse n'aurait sa raison d'être étant donné que depuis plusieurs années des transactions sur ces coupures se sont effectuées sans difficulté. L'acheteur d'une coupure de 50 pourrait toujours en vendre 25, car avec une toute petite collaboration ou esprit d'équipe entre agents on pourrait facilement lui faire l'échange. Les actions à l'exemple des banknotes sont échangeables, il suffit pour cela qu'on y mette de la bonne volonté et que cette bonne volonté soit insufflée par les autorités en haut lieu c'est-à-dire la Commission de la Bourse.

DEUXIEME SOLUTION.

La Commission de la Bourse pourrait s'adresser aux Sociétés dont les titres sont en grosses coupures et les persuader d'échanger ces grosses coupures contre de petites coupures, en émettant des certificats issus de leur siège d'Egypte fractionnant les grosses coupures. Ces certificats étant émis en Egypte seraient exempts du droit de timbre anglais sur les actions.

TROISIEME SOLUTION.

Dans le cas où les 1re et 2me. solutions seraient écartées pour une raison ou une autre, une troisième solution pourrait être envisagée. Exempte d'obstacles, sauf un peu plus de labeur à la Commission de la Bourse, cette proposition serait la meilleure des trois.

La Commission de la Bourse s'occuperait elle-même d'émettre des certificats dûment signés par elle, fractionnant les grosses coupures de toutes sociétés contre remise à la Commission de ces grosses coupures.

Ces certificats, qui nécessiteront un cliché ad hoc, un numéro d'ordre et deux signatures autorisées, seraient officiellement reconnus par les délégués des Banques, le Commissaire du Gouvernement et les agents de change.

L'encaissement de ces coupons se ferait au siège même de la Commission de la Bourse, détentrice des actions originales.

La Commission de la Bourse pourrait également présenter les Sociétés visées et leur faire part de l'émission de ces coupures fractionnaires an obtenir l'autorisation et la reconnaissance officielle voir même une signature autorisée.

La Commission de la Bourse est appelée à examiner attentivement ce problème délicat à l'aide de trois propositions soumises ci-haut dans l'intérêt des agents de Bourse et de leur clientèle.

Lucien J. BOULAD.

La nouvelle
machine
à écrire
suédoise



HALDA



UNE RÉALISATION *Facit*

Agents:

THE EGYPTIAN-SWEDISH Trading Co.

2 A. rue KARIM EL DAWLA (Antikhana) Tél. 53298 - Le Caire

S
O
P

TEXTES OFFICIELS

Edition française du J.O. no. 105 du 20 Novembre 1947.

Décret-Loi No. 151 de 1947 relatif à la clôture des terrains vagues et à leur maintien en état de propreté *

Nous, Farouk Ier., Roi d'Egypte,

Vu l'article 41 de la Constitution;

Sur la proposition du Ministre de l'Hygiène Publique et l'avis conforme du Conseil des Ministres;

DECRETONS:

Art.—Tous les détenteurs de terrains vagues et de masures, clôturés ou non, doivent enlever les terres et les ordures qui s'y trouvent et les maintenir, en permanence, en état de propreté.

Art. 2. — Le propriétaire de tout terrain vague ou mesure que l'Administration Sanitaire aura décidé de clôturer est tenu de le faire. La clôture sera élevée de deux mètres au moins au-dessus du niveau du sol et sera constituée par un mur en maçonnerie ou une palissade en bois solide exempt d'ouvertures; elle aura une porte bien close permettant l'accès au terrain en cas de besoin.

Art. 3. — L'Administration Sanitaire avisera, par écrit, la personne à qui incombe l'enlèvement ou la clôture, ou son représentant, de la nécessité d'enlever les terres ou les ordures se trouvant sur le terrain, ou de le faire clôturer. Cette personne devra effectuer cette opération dans le délai imparti dans l'avis, lequel ne pourra pas excéder deux semaines pour l'enlèvement et trois mois pour la clôture.

Art. 4. — Si l'enlèvement ou la clôture n'est pas effectué dans le délai imparti dans l'avis, le Ministère de l'Hygiène Publique exécutera cette opération aux frais de la personne à qui en incombe l'obligation, et ce après avoir établi une estimation des frais de l'enlèvement ou de la clôture.

Cette personne pourra faire opposition à cette estimation, par les voies usuelles, devant le Tribunal de première instance dans la circonscription duquel se trouve le terrain, et ce dans les trente jours de la notification de l'estimation et à condition de déposer à la caisse du Tribunal, à la présentation de l'opposition, le montant des frais estimés dans la notification. Cette opposition n'empêchera pas le Ministère de l'Hygiène Publique d'effectuer l'enlèvement ou la clôture.

S'il n'est pas fait opposition dans le délai de trente jours, l'estimation notifiée sera considérée comme définitive.

Tous les frais seront recouverts par les voies administratives. Le gouvernement pourra les recouvrer des revenus des autres propriétés appartenant à la personne tenue de payer ces frais. Tout locataire ou usufruitier de ces propriétés est tenu de payer ces frais au gouvernement par prélèvement sur les revenus dus par lui à la personne tenue au paiement de ces frais et ce sur simple demande et sans besoin de poursuites judiciaires.

Le gouvernement aura, pour le recouvrement de ces frais, un droit de privilège sur les propriétés de la personne tenue à les payer. L'ordre de ce droit de privilège viendra après celui du privilège des impôts.

Et ce sans préjudice des poursuites pénales.

Art. 5. — Le nazir du wakf est la personne responsable de l'exécution des stipulations du présent décret-loi en ce qui concerne les terrains wakfs.

Art. 6. — Il est permis de se libérer de l'obligation de clôturer le terrain en le cédant à titre gratuit au gouvernement, et ce à tout moment après notification à l'intéressé de l'estimation des frais, à condition que cette cession ait lieu en vertu d'un acte authentique transcrit.

Art. 7. — Si le propriétaire désire exploiter le terrain qu'il aura été requis de clôturer, soit en y élevant des constructions ou en l'exploitant d'une manière qui ne serait pas nuisible à la santé publique, il devra notifier ce désir au Ministère de l'Hygiène Publique, quinze jours au plus avant de procéder à son exécution.

Au cas où le Ministère aura déjà procédé à la clôture du terrain ou aura effectivement terminé cette clôture, le propriétaire sera tenu de déboursier tous les frais encourus.

Art. 8. — Si la propriété du terrain qu'il est requis de clôturer ou de nettoyer est transmise à autrui par l'une quelconque des voies de transmission de la propriété, après la récep-

tion de la notification prévue à l'article 3, le nouveau propriétaire sera tenu d'effectuer la clôture ou l'enlèvement des terres ou des ordures dans le délai imparti dans ladite notification.

L'ancien propriétaire demeurera responsable de la non exécution de la clôture ou de l'enlèvement dans ledit délai, à moins de présenter une déclaration écrite du nouveau propriétaire attestant sa connaissance, lors de la transmission de propriété, des mesures prises en vue de la clôture ou de l'enlèvement conformément aux dispositions du présent décret-loi.

Art. 9. — Le présent décret-loi est applicable aux chefs-lieux des gouvernorats et moudirihs; il pourra être appliqué dans les autres localités par arrêté du Ministre de l'Hygiène Publique.

Art. 10. — Toute infraction aux dispositions du présent décret-loi sera punie d'une amende n'excédant pas L.E. 20 et de l'emprisonnement ne dépassant pas un mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Art. 11. — Les fonctionnaires délégués par arrêté du Ministre de l'Hygiène Publique pour surveiller l'exécution de la présente loi auront qualité d'officiers de police judiciaire.

Art. 12. — Est abrogée toute disposition contraire à celles du présent décret-loi.

Art. 13. — Nos Ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret-loi, qui entrera en vigueur dès sa publication au "Journal Officiel". Le Ministre de l'Hygiène Publique pourra prendre les arrêtés nécessaires à son exécution.

Fait au Palais de Koubbeh, le 20 Zulhedjeh 1366 (3 novembre 1947).

FAROUK.

COMMISSION MUNICIPALE D'ALEXANDRIE

Arrêté modifiant l'Article 7 de l'Arrêté Municipal du 31 mai 1927 relatif à la taxe sur les entrées aux spectacles et divertissements publics dans la ville d'Alexandrie.

Art. 1. — L'Article 7 de l'Arrêté Municipal du 31 mai 1927 est remplacé par le texte suivant:

"Article 7. — Les exploitants ainsi que le personnel de chaque établissement pourront être exemptés du paiement de la taxe sur leurs places dans leur propre établissement, à condition que l'exemption ne dépasse pas le montant de la taxe due sur une loge et trois fauteuils.

Il pourra être accordé aux Membres de l'Ordre Egyptien de la Presse des exemptions, à condition qu'ils soient porteurs des cartes d'identité spéciales qui leur sont délivrées par le Ministère de l'Intérieur en conformité de l'alinéa 2 l'article 23 de la Loi. No. 10 de 1941 portant institution d'un Ordre des Journalistes. Ces cartes devront être présentées à toute réquisition des agents municipaux.

Art. 2. — Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication au "Journal Officiel."

MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Arrêté ministériel No. 602 de 1947 modifiant l'Arrêté ministériel No. 317 du 3 juillet 1947 désignant la manière d'apposer les indications sur les réchauds à pétrole et leurs brûleurs

Art. 1.—L'article 2 de l'arrêté ministériel sus-visé sera supprimé et remplacé par la disposition suivante:

"L'article 2.—Les dispositions prévues à l'article premier entrèrent en vigueur à partir du premier janvier 1948."

Art. 2.—Est ajouté à l'arrêté sus-mentionné un nouvel article 3 ainsi conçu:

"L'article 3.—Les indications mentionnées à l'article premier devront être écrites avant le premier janvier 1948 avec une matière de couleur indélébile sur les emballages, les enveloppes ou sur une étiquette en papier qui sera collée ou accrochée au réchaud à pétrole ou à son brûleur."

Art. 3.—Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication au "Journal Officiel".

EDITION ARABE DU J.O. No. 105 DU 20 NOVEMBRE 1947

MINISTERE DES FINANCES**Arrêté portant nomination du délégué du gouvernement auprès de la Banque Nationale.****Article unique.**

S.E. Abdel Hakim El Rifai bey, sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires Fiscales au ministère des Finances, est nommé délégué du gouvernement auprès de la Banque Nationale, en remplacement de S.E. Mahmoud El Darwiche bey et ce à partir du 18 novembre 1947.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE**Arrêté portant modification de l'acréage du blé et de l'orge pour l'année agricole 47-48 aux fins d'augmenter l'acréage du lin.****Article 1.**

Les proportions citées à l'article premier de la loi No. 42 de 1942, modifiée par la loi No. 91 de 1945 et par le décret-loi No. 145 de 1947, sont modifiées comme suit : 1) L'acréage du blé et de l'orge au nord du Delta et dans la région délimitée dans l'annexe du décret-loi précité peut être réduit de 35 à 25 o/o si cette réduction doit servir à la culture du lin et à condition que la superficie cultivée en blé ne soit pas inférieure à 20 o/o à la superficie totale de la propriété. 2) Dans les autres régions, les superficies destinées à la culture du blé et de l'orge pourront être réduites de 50 à 30 o/o de la superficie totale de la propriété à condition que la différence soit cultivée en lin et que le restant de la superficie soit entièrement cultivé en blé.

Article 2.

Toute personne qui veut bénéficier de la réduction prévue à l'article précédent, devra présenter une demande au ministère de l'Agriculture par lettre recommandée avec avis de réception. Cette demande comportera les renseignements suivants: totalité des terres en sa possession, la localité où elle se trouve, la superficie cultivée en lin, et ce, dans un délai ne dépassant pas le 25 novembre 1947.

Article 3.

Le fait même de la présentation de la demande ne constituera pas une autorisation de réduction. La culture du lin ne sera pas permise avant l'obtention de la dite autorisation.

Article 4.

Le présent arrêté entre en vigueur à partir de sa publication au "Journal Officiel".

A R R E T E**Article 1.**

Est portée à 8 o/o au lieu de 6 o/o la proportion des graines indiennes et de 25 o/o au lieu de 20 o/o la proportion des graines non-décortiquées, à condition que les graines étrangères (Ghariba), hindi et non-décortiquées soient calculées parmi les graines étrangères (ghariba), dans les limites des proportions autorisées c'est-à-dire de 1 o/o et ce en ce qui concerne les graines de semences Ashmouni.

Article 2.

Le présent arrêté entre en vigueur à partir de sa publication au "Journal Officiel".

EDITION ARABE DU J.O. No. 107 DU 24 NOVEMBRE 1947

Arrêté portant organisation de la production de la graine de semence du coton, de sa circulation et de son commerce pour l'année agricole 47-48.**Article 1.**

Les propriétaires des usines de pressage et les commerçants porteurs de permis cités dans les deux articles 1 et 10 de la loi No. 5 de 1926, pourront se livrer au commerce de la graine de semence du coton.

Article 2.

Tout commerçant autorisé devra tenir un registre portant les indications suivantes :

1) La quantité de graines achetées, ses variétés, les numéros des lots achetés, la quantité de chaque lot et le nom de l'usine de pressage.

2) La provenance de la graine, la date de sa livraison et les noms des vendeurs. 3) Les noms et adresses des acheteurs. 4) Les quantités vendues à ces personnes avec désignation des variétés et de la date de la vente. 5) Le numéro du lot auquel appartient la graine vendue et le nom de l'usine de pressage.

Article 3.

L'offre et la vente de la graine de semence du coton, à n'importe quelle variété qu'elle appartienne, sont permises au nord du Delta dans la région délimitée dans l'annexe du décret-loi No. 146 de 1947.

L'offre et la vente de la graine de semence du coton autres que les variétés suivantes : Ashmouni, Zagora, Guizeh 30, Guizeh 23 et Ménoufi ne sont pas permises dans les autres régions que celles précitées à moins que l'acheteur ne soit constitué par les usines de pressage.

Les dites usines de pressage ne pourront pas vendre les graines de semence du coton appartenant aux variétés Karnak, Amoun et Guizeh 7 à d'autres qu'aux cultivateurs qui plantent ces mêmes variétés au nord du Delta et à condition que soit présentée la formule prévue aux articles 9 et 10 du présent arrêté.

Article 4.

Il est interdit de transporter la graine de semence des variétés suivantes : Karnak, Amoun et Guizeh 7 aux régions où la culture de ces mêmes variétés est interdite. Mais il est permis de transporter la dite graine des usines de pressage prévues à l'article précédent vers le nord du Delta à condition que l'obtention d'un permis du tefliche du ministère de l'Agriculture dans le ressort duquel se trouve l'usine de pressage.

La demande susmentionnée devra comporter l'indication des noms et domicile du requérant, de l'usine d'où la graine doit être transportée, de la destination de la dite graine avec mention de la variété et de la quantité.

Article 5.

Les cotons appartenant aux variétés suivantes : Karnak, Amoun, Ménoufi et Guizeh 7 de la catégorie "Good" et au-dessus ne devront être pressés que dans le but d'en extraire des graines de semence.

Pour ce qui est des variétés suivantes : Ashmouni, Zagora, Guizeh 30 et Guizeh 23, elles ne pourront être pressées pour en extraire des graines de semences que si elles appartiennent à la catégorie "Fully Good".

Article 6.

Le pressage des cotons mentionnés à l'article précédent ne doit pas avoir lieu plus tard que le 31 décembre 1947.

Néanmoins, il est possible de passer outre à ce délai si ces cotons proviennent de cultures privées dont les propriétaires désirent en obtenir les graines de semence nécessaires à leur culture. Cela à condition que la quantité des semences obtenues de pressage du coton ne dépasse pas les besoins de leurs cultures privées et à condition que l'intéressé présente une demande au ministère de l'Agriculture dans un délai prenant fin le 30 décembre 1947. Cette demande comportera le nom de l'usine de pressage ainsi que la variété du coton et sa quantité.

Article 7.

Les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture désignés à cet effet examineront les variétés de coton dont les graines doivent être extraites.

Article 8.

Dès que les graines de semences provenant des variétés à longues fibres mentionnées au paragraphe de l'article 5 du présent arrêté atteindront la quantité nécessaire à la superficie cultivée avec les variétés précitées, les propriétaires des usines de pressage devront le signaler et dans ce cas, ils devront s'abstenir de presser d'autres cotons appartenant à ces variétés pour en extraire des semences. De même, les fonctionnaires visés à l'article précédent devront s'abstenir de faire les déclarations préliminaires au pressage.

Article 9.

Toute personne qui désire planter du coton en 1948 devra présenter, sur l'istimarat y relative, et aux autorités desquelles elle désire obtenir les semences, une demande portant mention de la totalité de sa propriété, de l'acréage cotonnier auquel il est autorisé par le décret-loi No. 149 de 1947, la variété des semences et leur quantité à raison de 7 mesures au plus par feddan pour le nord du Delta délimité à l'annexe dudit décret-loi et de 6 mesures au plus pour les autres régions.

Article 10.

Les semences demandées en vertu de l'istimarat citée à l'article précédent ne seront livrées que si le "mouawein zira" compétent s'assure de l'exactitude des indications que l'istimarat comporte.

Article 11.

Les cultivateurs pourront retenir ce dont ils ont besoin des semences provenant de leurs propres cultures, après avoir rempli l'istimarat précitée et l'avoir remise aux usines de pressage dans lesquelles se trouvent les graines à condition que les dites

(Suite en page 22)

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Liban

LA TAXE DE L'OCTROI SERA-T-ELLE REMPLACÉE PAR DE NOUVELLES TAXES ?

La commission spéciale chargée d'examiner les conditions de la suppression de l'octroi et son remplacement par de nouvelles taxes, présentera son projet au gouvernement préconisant les rentrées suivantes à répartir entre les municipalités :

1. — Maintien de la perception de la taxe sur les spiritueux dont les revenus annuels sont de l'ordre d'un million de livres par an.

2. — Création d'une nouvelle taxe municipale sur le ciment, de cinq livres libanaises par tonne. (La taxe actuelle est d'une livre libanaise). D'après le potentiel actuel de la production, la nouvelle taxe se traduirait par une rentrée annuelle d'un demi-million de livres.

3. — Elévation à 2 0/0 de la part des municipalités sur les importations.

4. — Aménagement dans les grands centres d'estivage de haies où une taxe serait perçue sur la base du poids des marchandises enregistrées.

D'autres ressources dont 5 0/0 sur la consommation de l'électricité et de l'eau sont également prévues par la commission.

Celle-ci estime à six millions et demi de livres les rentrées globales qui résulteraient de l'application du projet envisagé.

VERS LA REPRISE DES COMMUNICATIONS AERIENNES AVEC L'EGYPTE

Une conférence tripartite, groupant des représentants libanais, syriens et égyptiens s'est tenue pour examiner la protestation du gouvernement du Caire contre la suspension des communications aériennes entre le Liban et la Syrie d'une part et l'Egypte de l'autre.

Les délibérations se sont poursuivies pendant toute une journée et M. Aouad Bahraoui bey, ministre d'Egypte, a fait savoir que l'arrêt des communications avec son pays ne se justifiait pas, du fait des mesures prises en Syrie et au Liban pour lutter contre le choléra et surveiller l'arrivée des voyageurs.

On pense qu'une décision serait prise incessamment rétablissant les communications aériennes avec l'Egypte sous certaines conditions.

LES DENREES ALIMENTAIRES LIBANAISES EXPEDIEES EN FRANCE

Le Consulat du Liban à Marseille a câblé au ministère des Affaires Etrangères l'informant que les autorités du port de

Marseille procédaient systématiquement à la destruction de toutes denrées et produits alimentaires de provenance libano-syrienne arrivant sur des navires ayant touché les eaux égyptiennes. Cette précaution est naturellement en rapport avec l'épidémie de choléra. Seules sont admises à Marseille les denrées expédiées directement de Beyrouth. Ces précisions ont été communiquées à tous les principaux exportateurs de la capitale.

L'ECOULEMENT DES PRODUITS LIBANAIS A L'ETRANGER

Le ministère des Affaires Etrangères vient de transmettre aux Légations et Consuls du Liban à l'étranger une liste des produits locaux susceptibles d'être exportés dans les prochains mois, en raison de l'existence de quantités excédant les besoins de la consommation locale.

On sait que parmi les produits dont le ministère de l'Economie Nationale a décidé d'autoriser l'exportation figure l'huile d'olive, dont la production s'est révélée fort abondante cette année.

LA TAXE SUR LA SOIE SERAIT ABOLIE

Le gouvernement songerait à abolir la taxe sur la soie représentée par une banderolle collée sur les boîtes de graines de vers à soie.

LES EXPORTATIONS EN ITALIE CONTRE DES DOLLARS

Dans une communication adressée au ministère de l'Economie Nationale le Conseil Supérieur des Intérêts Communs informe que les commerçants qui exportaient des marchandises à destination de l'Italie s'engageaient ordinairement à verser à l'Office des Changes la contre-valeur de leurs exportations en livres italiennes. Or, vu l'existence d'un accord financier entre le Liban et l'Italie, il s'est révélé impossible à l'Office des Changes d'effectuer le contrôle des dites opérations et cet organisme vient d'exiger que les garanties réglementaires habituelles devraient être désormais constituées en dollars.

LE RATIONNEMENT DE L'ESSENCE ETENDU AUX AVIONS

Les compagnies de transport aérien ont été avisées par les sociétés pétrolières que le rationnement des carburants sera étendu à l'essence pour avion. Les modalités de ce rationnement seront communiquées dans les prochains jours aux compagnies intéressées.

POUR UNE INDUSTRIE LOURDE AU LIBAN

On apprend de San-Paolo, que M. Mustafa Sultani, éminent émigré libanais au Brésil, a décidé la constitution d'une gran-

de société industrielle avec la participation des capitaux libanais de la mère-patrie et de l'émigration.

Cette société, dotée d'un capital de 2 millions de dollars répartis en 200.000 actions dont les deux tiers seront souscrits par les émigrés, se proposerait de construire au Liban une usine de filature et de tissage, une fonderie et une aciérie, ainsi qu'une fabrique d'aluminium et de ses dérivés.

Arabie Séoudite

AVEC L'AIDE DES EXPERTS AMERICAINS, L'ARABIE SEOUDITE EST PROMISE A UN GRAND DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Rentrant d'Arabie Séoudite où il a passé une année consacrée à des études techniques sous les auspices de l'Arabian-American Oil Co., un ancien fermier américain a déclaré que ce pays est en voie d'un grand développement agricole, ajoutant notamment :

"Je suis rentré aux Etats-Unis pour mobiliser 20 agents agricoles afin de développer le programme qui est en voie de préparation en Arabie.

"Je recruterai probablement un plus grand nombre d'hommes du Texas, mais certains seront choisis de l'Arizona ou de Californie à cause de leur expérience dans certains produits agricoles, tels que les dattes. Parmi les autres produits que nous comptons cultiver sur les terres des fermes irriguées il faut compter les tomates, les carottes, les oignons, les pastèques et les pommes de terre.

"Le Roi Ibn Séoud s'intéressait personnellement aux démonstrations expérimentales auxquelles se livraient cinq de ses collaborateurs et lui-même et encourageait l'extension de ce programme.

"L'eau pour l'irrigation provient en grande partie des réservoirs souterrains appelés "ains" qui amènent l'eau à la surface en différents endroits formant ainsi des espèces de bassins de 100 pieds de diamètre et de 300 à 400 pieds de profondeur.

"La température atteint environ 130 degrés fahrenheit vers le milieu de l'été ce qui fait que pendant six semaines cette chaleur excessive empêche la production de toutes sortes de céréales. Par contre en hiver, la température atteint 40 degrés fahrenheit au-dessus de zéro ce qui favorise l'agriculture."

Turquie

LA PRODUCTION DE SOIE ARTIFICIELLE

La production turque de soie artificielle n'a atteint cette année que 1.100.000 kgs., contre 1.200.000 l'an passé.

RECOURS AUX SPECIALISTES ETRANGERS

L'utilisation de spécialistes étrangers est à nouveau à l'ordre du jour en Turquie. Le programme du nouveau gouvernement lui a même consacré un passage. Plus que dans le domaine purement technique, c'est surtout dans le domaine financier et économique, et en particulier dans celui de l'organisation et de la nationalisation que le besoin de spécialistes étrangers se fait sentir.

Contrairement aux violentes campagnes de presse que soulevait jadis l'emploi sur une large échelle de spécialistes étrangers, l'intention du gouvernement de faire appel à eux n'a pas provoqué cette fois-ci, de réactions défavorables. Certains journaux se contentent simplement de souligner qu'il existe également dans le pays de nombreuses compétences non employées et que leur utilisation intelligente s'impose.

La Bière STELLA

PASTEURISÉE

est une boisson

saine et

hygiénique

recommandable

en temps

d'épidémie



L'INDUSTRIE

L'EXPOSITION du Rand qui s'est déroulée récemment a été un succès sans précédent. Près de 235,000 personnes la visitèrent, chiffre qui dépasse de 35,000 le record précédent.

Bien que l'exposition devait principalement être agricole, les produits industriels éclipsèrent cette année tous les autres. Plus de trois cents maisons industrielles exposèrent les produits d'une cinquantaine d'industries aux cinq cents étalages qu'elles avaient retenus. L'Afrique du Sud avec 171 fabricants qui exposèrent vint en tête de liste. Au second rang vient l'Angleterre avec 50 exposants, les Etats-Unis avec 45, la Hollande 35 et les autres pays 11. Les Pays-Bas furent les seuls à avoir un pavillon particulier. Les autres pays confièrent à leurs agents sud-africains le soin de faire exposer leurs produits.

L'ameublement, les machines, les conserves et autres produits alimentaires, les objets en plastique, les brosses, les objets en cuir, les tissus, la verrerie, les produits chimiques, le matériel électrique, la poterie et les autres articles qui furent exposés indiquent les progrès immenses accomplis récemment dans le domaine des industries secondaires de l'Afrique du Sud.

Dans un message qu'il adressa à la Chambre des Industries du Transvaal, le premier ministre sud-africain, le général Smuts, déclare notamment :

"L'exposition agricole du Rand devrait être une merveilleuse occasion de faire voir au monde la bonne qualité et la grande variété des marchandises fabriquées actuellement en Afrique du Sud.

"Finie, ou presque finie, l'époque où l'Union avait à compter sur les manufactures étrangères pour fournir ce dont elle avait besoin quotidiennement.

"Notre économie nationale se développe chaque jour davantage et notre patriotisme se révèle autant industriellement que politiquement. A nos industriels je dis : La est votre grande chance, ne la laissez pas passer, ne permettez pas qu'une pareille occasion puisse être manquée. La population compte sur vous pour un réel effort afin de placer l'industrie sur une base économiquement solide. Avec cette base vos produits devront non seulement s'établir définitivement sur le marché local, mais aussi être à même de concurrencer sur les marchés étrangers les produits du dehors lorsque le point de saturation aura été atteint localement."

L'INTERET de l'étranger dans l'expansion industrielle de l'Union devient chaque jour plus vif, principalement en ce qui concerne la Grande-Bretagne et l'Amérique. Une importante partie des capitaux anglais (les estimations varient entre £100,000,000 et £150,000,000) recherchent un débouché nouveau pour leur placement et il y a des indices assez précis qu'une forte proportion de ces capitaux va être envoyée en Afrique du Sud.

Le Président d'une grande firme britannique, qui a visité l'Union vient de repartir pour l'Angleterre ayant élaboré avant son départ un projet qui dotera l'Afrique du Sud d'une industrie nouvelle. Sa firme est la plus grande maison de peinture et de vernis d'Angleterre et il entend établir en Afrique du Sud l'industrie des pois de soya. De ces pois on peut extraire une huile qui sèche assez vite et c'est précisément de cette qualité d'huile dont l'industrie de la peinture a le plus grand besoin.

Parallèlement au développement de l'industrie du soya, il y a des possibilités qu'on puisse établir en Rhodesie et du Nyasaland l'industrie de l'huile extraite des plants de Tung.

Cette huile qui sèche aussi très rapidement provient de l'amande des noix qu'on récolte sur ces plantes. Les Etats-Unis importent chaque année 50,000 tonnes de cette huile, rien que de la Chine seulement.

Une des plus grosses compagnies de l'Afrique du Sud vient d'être constituée par suite d'un accord intervenu entre la Lancashire Cotton Corporation de Manchester, Angleterre, et deux compagnies locales :

The Consolidated Textile Mills, Ltd., et la Natal Consolidated Industrial Investment Corporation Ltd.

La nouvelle compagnie sera connue sous le nom de Consolidated Lancashire Cotton Corporation et disposera d'un capital de £2,000,000. Ce capital sera augmenté au fur et à mesure que la production croitra. Elle fabriquera des cotonnades.

La première manufacture de la compagnie sera établie à Ladysmith, et d'ici la fin de l'année, certains départements commenceront à fonctionner. Les machines sont déjà arrivées et les techniciens pour la mise en place sont attendus incessamment.

La Lancashire Cotton Corporation est la plus grande entreprise de tissage au monde et dispose de 50 fabriques contenant 4,500,000 fuseaux.

LES INTERETS AMERICAINS

LES américains sont très actifs en ce moment et s'efforcent de développer de nouvelles industries en Africa du Sud. La plus importante initiative est celle de Julius Kayser et Cie. que construit à Bloemfontein une usine pour la fabrication de la lingerie et des bas.

Cette entreprise avait été ébauchée avant la guerre et les hostilités avaient contraint les industriels à surseoir à toute mise à exécution de leur projet. Maintenant ils se proposent d'aller de l'avant. Un site a été choisi pour la manufacture, et le matériel de fabrication qu'on estime devoir coûter £250,000 va être bientôt mis en place.

Bloemfontein, fut choisi après que le directeur de la compagnie eût consacré plus de cinq mois à parcourir l'Union en tous sens en auto, par avion ou par train. Il visita et revisita tous les centres industriels. Il opta finalement pour la capitale de l'Etat Libre parce qu'elle réunissait "le plus de facteurs communs et favorables." Ces facteurs sont, paraît-il, conditions climatiques, sources d'énergie, système d'arbitrage pour les salaires, perception de taxes immobilières, approvisionnement d'eau, etc.

La manufacture Kayser n'approvisionnera pas seulement l'Afrique du Sud, mais l'Afrique Centrale jusqu'à la frontière nord du Congo Belge.

A la suite de ce "choix scientifique" de Kayser, deux autres compagnies dont le capital réuni est de £500,000 ont décidé de construire à Bloemfontein. La Free State Coronation Company va y ériger une usine de briques et l'United Tobacco Company une manufacture de cigarettes.

Une enquête à Bloemfontein a révélé que plus de trois cents arpents de sites industriels furent récemment acquis par les manufactures et qu'on y va ériger des bâtiments pour une valeur de plus d'un demi million. Ces manufactures comprennent des entreprises de tissage, de mécanique, de conserves alimentaires et d'allumettes.

La capitale de l'Orange réalise l'importance de ces projets et a lancé un emprunt de £123,000 afin de pourvoir le faubourg industriel de services ferroviaires et autres aménités indispensables.

Un autre genre d'entreprise qui va être lancé en Sud-Afrique le sera par la Chesebrough Manufacturing Company, les fabricants de produits "Vaseline". Ils sont des plus connus en Amérique, aux rayons de produits de toilettes et de beauté. La Chesebrough a décidé de construire aux environs de Germiston et a acheté dans ce but un terrain de 5 1/2 0/0 arpents.

Germiston fut choisi parce que la ville est située au centre de consommation des produits de la compagnie et que la main d'œuvre nécessaire pouvait être recrutée.

La compagnie déclare que tous ses produits y seront fabriqués et que la matière première sera de provenance sud-africaine, à l'exception cependant du pétrole gélatineux qui devra être importé.

D-AFRICAINNE



LES AUTOS ET LES PNEUS

LES Etats-Unis continuent à augmenter constamment leur maintien sur le commerce sud-africain de voitures automobiles et de pneus. La General Motors de même que Ford disposent chacune d'un atelier de montage, et maintenant sous l'égide du groupe de l'Industrial & Commercial Holdings, Studebaker va aussi monter et assembler ses autos et camions à Uitenhage. Il est prévu que d'ici un an ils sortiront leur première voiture.

La fabrique de pneus Goodyear a aussi commencé la production à Uitenhage où elle a acheté un terrain de 67 arpents, en dehors des indigènes elle se propose d'employer là au moins 800 blancs.

Une fabrique nouvelle au capital d'un million de livres est celle de la General Rubber & Tyre Co. (S.A.) Ltd. qui vient d'être enregistrée à Pretoria. C'est une filiale de la General Tyre and Rubber Co. d'Akron, Ohio, et elle disposera de tous les brevets, procédés, marques de fabrique, et autres privilèges de la maison mère.

LES TISSAGES

UN groupe de tisserands français est derrière la Hex River Textiles Mills, de Worcester, dans la province du Cap et qui d'ici six mois commencera à produire.

La production partielle, au début sera obtenue avec un matériel provisoire. Pendant que l'on emploiera ce matériel à manufacturer les premiers articles, la société fera ériger, des usines sur cinquante arpents qu'elle a achetés, avec faculté d'en acquérir cinquante autres.

Les métiers pour le tissage ont été reçus et vont être montés temporairement dans d'autres bâtiments. La compagnie espère pouvoir embaucher plus de 2,000 ouvriers.

La manufacture traitera entièrement les laines sud-africaines. Elle commencera par le lavage, puis elle soumettra les laines au peignage, filage, tissage, teinture et cardage.

Jusqu'à ce que tous les stages de la production puissent se poursuivre localement, les laines sud-africaines seront filées en Angleterre ou en France, tissées en Sud-Afrique et teintées en Egypte.

La compagnie porta son choix sur Worcester parce que la Hex River Textile Co. a considéré que l'eau de la localité est une des meilleures du monde.

La manufacture, lorsqu'elle sera achevée, sera air-conditionnée et les départements de tissage seront hermétiquement clos de façon à ce que les ouvriers puissent poursuivre leur tâche quelles que soient les conditions climatériques au dehors. La manufacture sera pourvue d'un toit en briques creusés ou surimposées d'un genre inconnu ici.

LES INDUSTRIES SUD-AFRICAINES

AU total le programme industriel de l'Union pour les trois prochaines années comprend la construction de 634 manufactures, lesquelles coûteront £20,000,000. Le Witwatersrand vient en tête de liste avec 225 manufactures qui coûteront £7,800,000.

De plus, pendant la même période, les maisons de commerce se proposent de dépenser £9,600,000 pour 200 bâtiments.

Des renseignements proviennent de rapports soumis à la Fédération des Chambres Industrielles sud-africaines et à l'Association des Chambres de Commerce de l'Afrique du Sud.

D'autre part, l'Institut des Recherches des combustibles a révélé qu'une activité sans précédent se fit voir parmi les prospecteurs de charbon. Pas moins de trente-six compagnies pri-

vées, de même que la société géologique du département des mines sont engagées dans des fouilles.

Des recherches en 43 régions, différentes ont été effectuées durant l'année écoulée et pendant la même époque des prélèvements dans 453 puits de sondages furent examinés.

Cent onze puits furent forés au Transvaal, 13 au Natal, 5 au Cap et 24 dans l'Etat Libre. Des sondages furent effectués dans les régions de Witbank, Middelburg, Bethal et Vereeniging.

L'EXPOSITION INDUSTRIELLE

EN Août, l'Afrique du Sud tiendra son exposition industrielle à l'Hôtel de la ville de Pretoria. L'an dernier 100,000 personnes la visitèrent et on espère qu'un beaucoup plus grand nombre de visiteurs assisteront à celle de cette année qui se tiendra du 18 au 23 Août.

Monsieur G. O. Hamman, président de la Chambre des industries du Transvaal du Nord, est en ce moment en train de visiter les foires commerciales de Utrecht, de Hollande, de Prague, des Etats-Unis de même que la foire des industriels étrangers à prendre part à l'exposition de Pretoria. Le Conseil Municipal de Pretoria de même que la Chambre de Commerce apportent leur appui à cette exposition.



PHILIPS
LAMPES FLUORESCENTES



La nouvelle lumière!

AGENT EXCLUSIF: GIACOMO COHENCA FILS SAE
LE-CAIRE-ALEXANDRIE-PORT-SAÏD

NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE L'ETRANGER

VERS L'UNION DOUANIÈRE ENTRE LES PAYS-BAS LA BELGIQUE ET LE LUXEMBOURG

C'est le 1er janvier 1948 que l'Union douanière entre les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg entrera en activité. Les trois pays intéressés par cette convention semblent vouloir donner au monde l'exemple d'une collaboration sincère sur le plan économique. L'Union douanière pourra être un organisme d'une grande souplesse qui préparerait la voie à l'Union économique, but final des travaux des diverses commissions attelées à une tâche difficile.

"L'Union économique ne signifierait pas un nivellement, déclara récemment le secrétaire général de l'Union douanière. Il existera toujours certaines différences, tout comme des différences de prix et de salaires existent entre les villes et les campagnes."

Pourtant, la vie économique de chacun des pays groupés dans la formation dite Benelux ne pourra que s'améliorer par l'action commune. Il suffit de se souvenir que 52 0/0 de la population laborieuse de la Belgique, 40 0/0 des Pays-Bas et 55 0/0 du Luxembourg sont occupés par les industries de ces pays. Un total de plus de quatre millions de personnes constituent la main-d'œuvre industrielle de Benelux. C'est dire l'importance que l'industrie de ces pays unis peut prendre sur le marché international.

Mais nous n'en sommes pas là. L'Union économique de Benelux est encore à l'état de projet, alors que l'Union douanière entrera bientôt dans la voie de la réalisation pratique.

LES ALLOCATIONS DE PRODUITS EXPORTABLES PAR LES ETATS-UNIS.

De nouvelles allocations de produits exportables par les Etats-Unis ont été annoncées par les Départements de l'Agriculture et du Commerce des Etats-Unis.

Durant les deux semaines, finissant le 14 novembre, une quantité supplémentaire de 15.000 tonnes d'avoine sera exportée en décembre à la zone américaine et britannique d'Allemagne.

L'Italie s'est vue octroyée près de 600.000 kgs d'huile de noix de coco en échange d'une quantité équivalente d'huile de copra octroyée par les Philippines à l'Italie.

De nouvelles allocations de charbon seront expédiées à l'Autriche, à l'Argentine, à la Belgique, à la Finlande, à la Suède et à la Suisse.

LA DETTE DES ETATS-UNIS

La dette totale nette publique et privée aux Etats-Unis, au début de 1947, s'élevait à une moyenne de 2.745 dollars par homme, femme ou enfant des 143.311.000 habitants des Etats-Unis. Le total dû représentait 393.400.000.000 de dollars, soit près de 15.000.000.000 de dollars de moins que l'année dernière. La dette publique nette s'élevait à 248.800.000.000 de dollars, et la dette privée nette à 150.000.000.000 de dollars.

Bien que la dette privée ait augmenté de 8.400.000.000 de dollars, de 1945 à 1946, le total de la dette combinée enregistrait le premier mouvement de baisse depuis 1941, en raison d'une réduction de 23.000.000.000 de dollars de la dette du gouvernement fédéral, et d'une diminution de 100.000.000 de dollars de la dette des gouvernements d'état et locaux.

L'ACTIVITE INDUSTRIELLE AUX ETATS-UNIS MARQUE UNE PROGRESSION CONSTANTE

Il y a eu aux Etats-Unis une tendance haussière constante dans la production industrielle depuis le niveau inférieur de juillet. La montée avait restauré en Octobre le rendement du volume moyen du deuxième trimestre de cette année, lorsque la production industrielle était à un niveau élevé d'après-guerre. Le rendement des produits importants de consommation durable tels que les automobiles, les appareils de radio et les articles majeurs l'équipement ménager, ont connu une nette augmentation en septembre et octobre.

Comme conséquence de cette activité croissante de l'industrie et d'un volume total de récoltes d'une proportion atteignant le record, le chômage aux Etats-Unis a connu le chiffre le plus bas depuis la fin de la guerre. En fait, les économistes ne voient pas comment il peut baisser davantage, considérant le

mouvement naturel d'un marché libre du travail aux Etats-Unis, où personne n'est exempté du travail et où chaque travailleur est libre d'essayer d'obtenir un meilleur emploi et de se tourner vers d'autres postes et d'autres occupations.

Au début d'octobre, le total de chômeurs était de 1.700.000, et le Bureau des Statistiques du Travail rapporte que ce nombre a depuis baissé.

9,4% DES ANCIENS COMBATTANTS AMERICAINS ONT TROUVE DU TRAVAIL

Sur les 12 millions 900.000 combattants du sexe masculin que compte le monde du travail aux Etats-Unis, 12 millions 200.000 avaient trouvé du travail, au mois de septembre de cette année. Le Bureau du Travail des anciens combattants organisationnel, a souligné que si cette "reconversion" des anciens combattants a pu être si rapidement et si complètement réalisée, c'est grâce aux bureaux de placement gouvernementaux et locaux, aux journaux, et aux émissions spéciales de radio.

PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE AMERICAINE

L'industrie des véhicules automobiles, aux Etats-Unis, peut selon les perspectives actuelles, sortir 5.000.000 d'unités au cours de l'année 1947. Ceci constituerait la deuxième production annuelle record de l'histoire, le maximum de 5.358.420 ayant été atteint en 1929.

Au cours des neuf premiers mois de l'année, on a monté, dans les usines des Etats-Unis, environ 2.575.000 voitures privées, tandis que l'on sortait plus de 925.000 camions et autocars, soit la plus importante production de véhicules commerciaux de l'histoire de cette industrie en temps de paix. On fabrique des camions à un rythme dépassant de 50 0/0 celui d'avant-guerre.

PAYS-BAS — BALCON DE L'EUROPE.

Balcon bien endommagé d'ailleurs, par la guerre et l'occupation et qui a besoin d'un sérieux ravalement. Les travaux sont en cours.

Dans le domaine des transports, par exemple, on a reconstruit les quinze ponts principaux démolis par les occupants. Mais il manque encore du matériel roulant. Par contre, les canaux peuvent assurer les mêmes services qu'avant la guerre et la marine marchande atteint les 80 0/0 de sa capacité.

Mais le trafic de transit et de dépôt dont les Pays-Bas vivaient en partie n'a pas encore repris son niveau d'avant-guerre et les grands ports ne travaillent pas à pleine capacité d'avant-guerre.

L'agriculture a été sérieusement touchée, particulièrement par les inondations qui ont couvert 11 0/0 des territoires agricoles (qui forment les deux tiers du pays). Toutes ces terres ont été rattachées, cependant, et le cheptel reconstruit. Mais il y a encore pénurie d'outils et de machines agricoles.

La production industrielle reflète une planification attentive pour répartir avec le maximum de profits les possibilités limitées en devises étrangères, tant dans l'achat de matières premières que dans le renouvellement de l'équipement usé ou pillé et dans l'attribution de combustibles.

Comme dans le reste du monde, la production houillère néerlandaise a diminué par manque de main-d'œuvre. Mais tout a été mis en œuvre pour y remédier et la production atteint maintenant les deux tiers de son niveau d'avant-guerre. On a même repris l'exportation de charbon, en échange de matières premières indispensables ou d'articles de première nécessité.

LE COMMERCE AMERICANO-SOVIETIQUE EST EQUILIBRE.

Le commerce entre les Etats-Unis et la Russie a été virtuellement équilibré durant le troisième trimestre de cette année, selon les chiffres du Département du Commerce américain. Les exportations américaines à la Russie sont évaluées à 23 millions de dollars et les importations américaines de Russie à 27 millions de dollars.

Les importations consistaient en grande partie en fourrures, minerais, de chrome et manganèse, feuilles de tabac et filés de coton, et les exportations principalement consistaient en diverses variétés de machines et de métaux fabriqués.

**PETITES NOUVELLES ECONOMIQUES DE TURQUIE.
LA PRODUCTION METALLURGIQUE**

La Turquie fait un gros effort pour augmenter sa production métallurgique. De l'équipement pour une valeur de 9 millions de livres sterling a été commandé en Grande-Bretagne et la livraison en commencera dans 6 mois.

Dans quatre ans la production des usines de Karabük—seul établissement métallurgique turc — atteindra grâce à ce nouvel équipement 100.000 tonnes de fer et 200.000 tonnes d'acier.

L'AIDE AMERICAINE

Les nouvelles machines fournies par les Etats-Unis dans le cadre de la loi d'aide à la Grèce et à la Turquie permettront la construction de 1.200 kms de routes en deux ans.

L'ensemble du plan prévoit la construction de 8.000 kms. de routes.

LA PLUS GRANDE FABRIQUE TURQUE DE CIGARETTES

La plus grande fabrique turque de cigarettes sera construite à Istanbul sous la direction de spécialistes américains. La fabrique sera construite dans une année pendant ce temps les machines commandées aux Etats-Unis seront arrivées, et la fabrique pourra donc fonctionner d'ici 18 mois. Les cigarettes qui y seront faites seront surtout destinées à l'exportation.

L'INDUSTRIE TEXTILE

La pénurie de dollars met en difficulté l'industrie textile turque car le gouvernement refuse d'en accorder pour l'achat des filés de coton.

Certaines fabriques ont d'ores et déjà suspendu leur activité, et tous les efforts sont faits en vue de se procurer des filés de coton contre sterling.

**UNE MISE AU POINT CONCERNANT
LES TITRES DE LA BANQUE MONDIALE**

La Banque Internationale de Construction et de Développement a annoncé que l'intérêt sur ses titres n'est pas soumis à l'impôt américain sur le revenu lorsqu'ils sont détenus par des étrangers non-résidents ou par des corporations étrangères n'opérant pas aux Etats-Unis.

Cette mise au point a été faite par le Département de la Trésorerie en réponse à une demande pour une telle décision de la part de la Banque.

**L'EXPORT-IMPORT BANK ACCORDE DES
CREDITS A L'AUTRICHE ET A LA FINLANDE**

L'Export-Import Bank a approuvé un crédit de 5.000.000 de dollars pour la Banque de Finlande en vue d'acheter du coton brut américain.

D'autre part, la Banque a annoncé l'ouverture d'un crédit de 500.000 dollars pour le gouvernement fédéral autrichien en vue de couvrir les dépenses nécessaires pour l'utilisation des dix millions de dollars (crédit avancé au début de ce mois à l'Autriche).

LA "VACUUM OIL" ET L'ALLEMAGNE.

Un accord entre la "Vacuum Oil Company" et une firme pétrolière allemande vient d'être conclu et approuvé par le Département d'Etat et le gouvernement militaire américain.

La compagnie américaine, en vertu de cet accord, aura le droit de construire des raffineries de pétroles à Hambourg, Brême, Hanovre et Mannheim. Elle entrera en possession du "Benzin Benzol Verband" et s'assurera la vente de 25 0/0 de la totalité des produits pétroliers écoulés sur le marché allemand.

PROSPECTION DE PETROLE EN SYRIE.

Interrogé sur les résultats des forages effectués par l'Irak Petroleum Company dans les régions de Membidj et de Bab, l'Emir Moustafa Chéhab, mohafez d'Alep, a déclaré à la presse que les prospecteurs ont découvert des couches d'asphalte et que les travaux se poursuivent activement. On espère atteindre les nappes de pétrole à une profondeur de 500 mètres environ.

LA SYRIE ET LE LIBAN SERONT POURVUS EN CARBURANT

On annonce officiellement que la crise des carburants est réglée en Syrie et au Liban. Les sociétés pétrolières se sont engagées en effet à satisfaire à tous les besoins de la Syrie et du Liban en carburants de toute sorte.

L'HUILE D'OLIVE SYRIENNE.

L'exportation de l'huile d'olive vers la Syrie a été interdite afin d'empêcher les commerçants syriens de profiter des licences d'exportation que le gouvernement libanais a décidé d'accorder pour se procurer des dollars.

Le gouvernement libanais, soucieux de se réserver le bénéfice exclusif de cette opération, a même interdit le transport de l'huile à l'intérieur du pays. On sait que le Liban a un besoin urgent de devises rares pour ses achats de blé, la Syrie s'étant déclarée incapable cette année d'assurer en totalité l'approvisionnement du Liban en céréales panifiables.

LA PRODUCTION EUROPEENNE DE CHARBON.

Le niveau de la production en Europe, pour le mois d'octobre s'est sensiblement accru par rapport à celui du mois précédent, annonce l'Organisation Européenne de Charbon qui donne les chiffres provisoires suivants, en tonnes :

Ruhr et Sarre	6.658.000	contre	6.263.000	en septembre
France	1.025.000	contre	953.000	en septembre
Belgique	4.621.000	contre	3.982.000	en septembre
Hollande	2.130.000	contre	2.006.000	en septembre
	922.000	contre	898.000	en septembre

La France et la Pologne atteignent respectivement 119 0/0 et 113 0/0 de leur production d'avant-guerre. D'autre part, la Grande-Bretagne a exporté au cours du mois d'octobre 50.000 tonnes de charbon contre 76.000 en septembre.

**ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION
AURIFERE EN AUSTRALIE**

Malgré les difficultés croissantes et le manque de main-d'œuvre, la production d'or en Australie augmente sans cesse. Elle était de 824.000 onces en 1946 et dépassera cette année 900.000.

La découverte de nouveaux champs aurifères et les primes allouées aux prospections contribuent à cette augmentation.

RECOLTE EXCEPTIONNELLE DE BLE AUSTRALIEN

La récolte exceptionnelle de blé en Australie permettra de remplir rapidement le programme d'exportation.

80 navires chargés de blé pourront quitter les ports australiens dans un avenir rapproché. Une fois que les besoins de la Grande-Bretagne et des Indes seront satisfaits, la France, la Belgique, la Norvège, la Suède, le Danemark et l'Italie recevront à leur tour leur allocation de blé australien.

**DES EXPORTATEURS AMERICAINS
VEULENT ENCOURAGER L'IMPORTATION**

La nécessité d'accorder tous les encouragements possibles aux importations aux Etats-Unis et de réexaminer les structures des tarifs douaniers, a été soulignée durant une convention de trois jours qui a réuni près de 1500 exportateurs américains à St. Louis, Missouri. La contradiction apparente que des exportateurs favorisent l'importation a été une preuve, selon le "New York Times", de l'"attitude réaliste" de la 34ème Convention Annuelle du Commerce Extérieur National.

Dans des discours, et dans une résolution finale, les importations de l'extérieur ont été considérées comme l'aide la plus effective que les Etats-Unis puissent fournir au monde en dollars. L'aide et l'assistance financière urgentes à l'Europe occidentale ont été approuvées comme nécessaires jusqu'au moment où les nations en cause seraient en mesure d'exporter. L'encouragement aux importations a été estimé comme le meilleur moyen de réaliser l'équilibre du commerce mondial, et de procurer les dollars requis à l'étranger pour l'achat des produits américains.

**DE NOMBREUX GRANDS PETROLIERS
COMMANDES AUX CHANTIERS SUEDOIS.**

Des commandes ont été passées aux chantiers suédois pour un nombre important de grands pétroliers. Le chantier d'Eriksberg a obtenu d'armateurs norvégiens un contrat pour un pétrolier à moteur Diesel de 24.400 tonnes d.w., qui doit être livré en 1950, tandis que quatre navires de ce même tonnage, destinés aussi à des armateurs norvégiens, sont inscrits sur les livres de commandes du chantier Kockum. En décembre de cette année, Gotaverke posera la quille d'un pétrolier à moteur de 23 500 tonnes pour des armateurs suédois et deux navires norvégiens de 23.000 tonnes lui sont en outre commandés.

**LE PROGRAMME DE SECOURS AMERICAINS
A L'ETRANGER EST PRATIQUEMENT LIQUIDE**

Depuis que le Congrès américain a autorisé l'octroi de 332 millions de dollars pour le programme de secours des Etats-Unis à l'étranger, tous les fonds, sauf 24.766.486 dollars, ont été accordés jusqu'à fin Octobre, a déclaré le Président Truman dans un rapport au Congrès.

Voici la liste des expéditions approuvées, coût, assurance et fret compris :

	dollars
Autriche	87.639.146
Chine	27.700.000
Grèce	33.731.747
Italie	121.296.678
Fonds International d'Urgence pour les enfants	15.000.000
Fonds pour l'Agence de Transports pour les Secours Volontaires	5.000.000
Dépenses administratives du Département d'Etat	600.000
Comité des Citoyens pour les Vivres	500.000
Le programme de secours pour la Chine était toujours en négociations au moment où le rapport était rédigé.	

LES MARCHES INTERNATIONAUX

Le 15 Novembre 1947

BLE

* Les cours du blé sur les marchés américains ont réactionné. Le gouvernement des Etats-Unis a réduit ses achats. La Belgique a procédé en Amérique à l'achat d'une petite quantité de farine.

CACAO

* La production de cacao exportable pour la Nigeria et la Gold Coast est estimée pour 1947-1948 à 324.800 t., soit une augmentation de 29.445 t. sur l'année précédente. La récolte était pour cette saison de 193.884 t. en Nigeria. Pour la période 1946-1947 (1er septembre), les Etats-Unis furent les principaux clients, puis vinrent l'Angleterre (54.360 t.), l'Europe et l'Australie pour la Gold Coast. Pour la Nigeria, sur 106.500 t., les Etats-Unis prirent 47.112 t., l'Angleterre 44.440 t., puis viennent ensuite le Canada et la Hollande.

* Par arrêté paru au J.O. du Cameroun du 1er novembre, p. 1247, le cacao en fèves ou pellicules de la campagne 1947-1948 est frappé à la sortie du territoire d'un droit de 15 0/0 sur la valeur et de 2.800 francs par tonne net. C.A. 2 0/0 plus une taxe spéciale de 1.500 francs à la tonne net pour le chemin de fer.

* Les informations qui faisaient état d'un accord intervenu entre les Etats-Unis et le gouvernement du Brésil sur la fixation des prix et des contingents minima d'importation de café brésilien aux Etats-Unis ont été démenties.

CAFE

* L'exportation des cafés en fèves ou en pellicules du Cameroun est exempte de tous droits. (J.O. Cameroun 1er novembre, p. 1244)

CEREALES

* D'après un accord passé entre l'Amérique et la Chine depuis la dissolution de l'UNRRA, les Etats-Unis fourniront 120.000 tonnes de froment et 80.000 tonnes de riz. Après la signature de l'accord, il resterait à fixer le prix et les modalités de livraison. La distribution sera faite conjointement par les deux gouvernements.

Actuellement, le prix du riz à Shanghai a atteint CN \$800.000 le picul (le picul: 60 kg). Les vivres d'importation restent toujours hors de portée de la moyenne des salariés. Un plan est en cours d'élaboration pour l'ensemencement de 660.000 acres (l'acre: 0,404 ha) de terres vierges dans la province de Kiangsi.

* A Chicago, les transactions sur les céréales au cours de la journée du 5 novembre ont porté sur 26.637.000 boisseaux contre 48.748.000 boisseaux au cours de la journée du 29 octobre et 29.554.000 boisseaux le 5 novembre 1946.

FRUITS ET AGRUMES

* Aux termes d'un arrêté paru au J.O. du Cameroun du 1er novembre, p. 1247, le tableau des droits et taxes à la sortie est modifié comme suit en ce qui concerne les fruits:

Bananes fraîches. — Droits d'exportation, 15 0/0 sur la valeur et 1.500 francs par tonne net: C.A. 2 0/0.

Les bananes emballées ne supportent pas la taxe spécifique de 1.500 francs.

Bananes desséchées et farine de banane. — Unité de perception: exemptes de droits d'exportation: C.A. 2 0/0.

* En Angleterre, le ministère du Ravitaillement a signé un contrat d'achat de 10 millions de caisses d'agrumes en Palestine pour la saison 1946-1947. La répartition serait de 7.700.000 caisses d'oranges Jaffa, 1.500.000 caisses de pomelots, 150.000 caisses de

citrons et 650.000 d'oranges Valencia. Le prix d'achat des caisses est de 414 francs la caisse, soit une légère augmentation sur l'année passée, 10 0/0 environ.

* Les expéditions d'agrumes et de dattes d'Algérie sur la métropole et les pays de l'Union française par colis postaux ne sont pas admises jusqu'à nouvel ordre.

MAIS

* L'Institut argentin d'exportation a signé un accord concernant la vente à la France de 100.000 tonnes de maïs. Les livraisons commenceront incessamment.

PATES DE FRUITS

* Selon des renseignements parvenus de Pointe-à-Pître en date du 5 novembre, le marché guadeloupéen des pâtes de fruits est dominé par la spéculation.

Le marché est actuellement très ferme, les vendeurs sont résistants et les acheteurs pressants. Les prix au kg FOB sont de 10 fr. pour la pâte de banane, 115 fr. pour la pâte de mangue et 120 fr. pour la pâte de goyave. La teneur en sucre exigée par les acheteurs, indiquée sur l'accréditif est de 72 0/0. Naturellement, ces affaires ne se traitent que contre accréditif irrévocable, mais la condition d'ouverture de crédit un mois d'avance n'est pas impérative. Certains vendeurs ont pu la poser, peut-être pour pouvoir retenir le fret, mais les fabricants qui ont un courant d'exportation établi ne la posent pas. Ils expédient souvent sans avoir vendu d'avance; ils vendent soit "flottant", soit "à l'arrivée" et dans ces conditions, l'accréditif se fait bien entendu au moment de la vente.

RIZ

* D'après le "Assistant Commerce Secretary", des navires arrivés à Singapour et à Hongkong venant du Siam ont été soumis à la visite des autorités consulaires siamoises. Les cargaisons n'ayant pas un permis d'exportation ont été confisquées. Cette mesure a pour but d'empêcher la contrebande de riz du Siam. Le Premier ministre et le ministre du Commerce ont ouvert une enquête sur la disparition de quatre cargaisons de riz envoyées dans les provinces du Sud il y a un mois et qui ne sont jamais arrivées à destination.

§ Le département du Commerce des Etats-Unis a annoncé le 5 novembre que les Etats-Unis avaient décidé de supprimer toutes les exportations de riz à destination de Cuba jusqu'au début de 1948.

§ Au Japon, les récentes inondations ont détruit 5 millions de boisseaux de riz.

SUCRE

§ A New-York, les demandes sur le sucre deviennent plus actives. On apprend que certains intérêts américains ont acheté la semaine dernière 25.000 t. de sucre péruvien livrable en décembre au cours de 6,15 cents, droits acquittés, et 10.000 t. de sucre cubain livrable janvier au prix de 5,40 cents sans droits.

* La radio de Moscou annonce que, parallèlement à la belle récolte de blé, celle des betteraves à sucre s'avère exceptionnelle cette année en URSS. Les raffineries d'Ukraine ont déjà fourni à l'Etat 132.000 t. de sucre de plus que durant toute l'année 1946.

* D'après une information de source américaine les exportations de sucre des Philippines pour la récolte 1947-48 ne dépasseront pas 200.000 tonnes par suite de l'augmentation de la consommation domestique.

EXTRAIT DES "MARCHES COLONIAUX"



PORT-SAID

20/11/47 :

FROM SEA

Bisham Hill
Svenor
Steel Fabricator
Esso Portsmouth
Taluga
Mount Kylbene
Minerva
Br. Wisdom
Emp. Shetland
Fort Stamoix

FROM CANAL

Aleinus
Nigaristan
Matheran
Aurora
Br. Escort
Sicanus
Norse King
Monangohella
Br. Confidence
Carnaro
Caloosa Hatchee
Kansi
Pozz Rica
Britamer
Kathio
Vendic

21/11/47 :

FROM SEA

Drammansfjord
Br. Character
Petrol
Cagliari
Barbatia
Artist

FROM CANAL

P. Kruger
Spinnanger
Laurelwood
Marias
Rita Sister
Dovreffjell
John Flancyan
Br. Chemist
Karpaty

22/11/47 :

FROM SEA

Br. Fusilier
Fouadieh
Br. Merchant
Groot Beer
El Hak

Dimitrios
Rifaat
Atid
Asturias
Birhakim
Charles H. Marshall
Largs Bay

FROM CANAL

Atlantis
Selector
Solheim
Alpha Moi
Campeon
Antco
French Creek
Standella
Spinoza
Alexia
C. of Norwich
Red Bank
Godila
Salvore
Photinia
Nickstorer
Forest Bank
Mahronda

23/11/47 :

FROM SEA

Tokar
Rodsley
Maloyon Prince
Br. Prestige
Otranto
Leopoldskerker
Fort Nottingham
Este
Eny Roach
Reborn
Rondo

FROM CANAL

Europe
Frederico F.
James W. Canon
Saxon Stare
Llanstephen Castle
Fort Clatsope

24/11/47 :

FROM SEA

Tangariro
Hoperidge
Diana
Nasprite
Chikaskia
Falterbahus
Br. Rose
HNMS Van Galen

FROM CANAL

Arundel Castle

King David
Clyde L. Seavy
Barbatia
Sac 4
Genstrac
Illiria
Taif
Trolius
Steel Maker
C. of Khios
Alterra

25/11/47 :

FROM SEA

Haukefjell
Seabird
Nettuno
Lake Minnewanka
Emp. Windrush
Indian Endeavour
Pacific Regent
Charles Dickens
HMS Challenger
Cyros
Fuigor
Barendrecht
Kala Knudsen

FROM CANAL

Bents Fort
Theodora
Grants Pass
Argo
Attila
Masterman
Al Sudan

**MARCHANDISES ARRIVEES
A L'IMPORTATION**

Par le s.s. "Caterina Madre",
18/11/47 :

1093 Crates Sanitary Articles
2 C/s Typewriters

Par le s.s. "Empire Pickwick" :

2 C/s Paper
217 B/s Chopeed Pressed Black
Wattle
104 B/s Bark
1 C/ Fillery Cookers
3 C/s Fillery Cookers
3 C/s Samples
1700 Crts Canned Fruit
3 C/s Provisions
40 Crts Beans
53 Crts Canned fish
1000 Crts Jams
500 Crts Jams

248 C/s Canned Vegetable
250 C/s Canned fish
143 B/s Tobacco
4354 B/s Tobacco
1209 B/s Tobacco

Par le s.s. "Elpenor" 20/11/47 :

199 B/s Rattans
1 B/ Wearing Apparel

Par le s.s. "Matheran" 19/11/47 :

115 B/s Jute Cloth
75 B/s B. Twills
75 B/s Hessian Cloth
125 B/s Gunnies
200 B/s Hessian Cloth
500 B/s Jute Cloth
575 B/s Hessian Cloth
269 B/s Grain Sacks
415 B/s Sugar bags
150 B/s Cotton packs
50 B/s Onion packets

Par le s.s. "Caramia" :

3 C/s Artists Colours in
Bosees
1 C/ Diaries
3 C/s Diaries
9 C/s Perambulators

**MARCHANDISES ARRIVEES
A L'IMPORTATION**

Par le s.s. "Llanstephan Castle"
24/11/47 :

1154 B/s Tobacco
1 C/ Pers. effects
2 C/s Samples of Clay
6 C/s Sheepskins Slippers
6 C/s Toys and Tea cosies
450 Crts Coca Cola concentra-
tes

Par le s.s. "Steel Maker" 24/11/
47 :

1549 Chests Black Tea
500 B/s New Jute Cloth
500 B/s Gunnies.

Par le s.s. "Good Hope Castle",
21/11/47 :

1 C/s Motor car
70 Crts Groceries
12 B/les Dried Fruit
1630 Cart Canned fish
466 Cart S.A. Canned Pilchards
100 Cart Canned Crawfish
30 Cart Apricots Jam
24 Cart Grape Jam
81 C/s Grape fruit
134 C/s Grape fruit
20 Crts Grape Jam
50 Crts Apricots Jam
3 C/s Wine
1 C/ Sherry
2 C/s Brandy
2 C/s Samples
15 C/s Pudding

1800 Crts. White Rolled oats
200 Crts. White Rolled oats in
tins
2 Lift. Househo'd effects
1 C/ Pers effects

Par le s.s. "Minerva", 21/11/47 :

1 C/s Fish Hooks
13 C/s Machinery Parts
1 C/ Wooden Pegs

Par le s.s. "Cagliari" 23/11/47 :

32 C/s Plastiques

Par le s.s. "Cagliari", 21/11/47 :

1 C/ Scales.

LISTE DES BATEAUX EN PARTANCE D'ALEXANDRIE

Destination	Nom	Agent	Date
Nap'es et Gènes.	ARGENTINA	Adriatica	2/12
Nap'es et Gènes.	G. BORSI	Adriatica	9/12
Brindisi, Trieste, Venise.	DIANA	Adriatica	17/12
Bombay, Karachi.	SAN CARLO	Bianchi et Co.	10/12
Bombay, Coch'in et Australie.	GROOTEKERK	Bianchi et Co.	1-2/12
Karachi, Bombay, Madras et Calcutta.	ARAM J. POTHIER	American Eastern	16/12
Nap'es, L'ivourne, Gènes, Mar- seille et U.S.A.	EXPORTER	American Export	4/12
France du Nord, Anvers.	BRUXELLES	Soc. d'Entreprises	3/12
Melbourne (Australie).	MISR	Soc. Misr	30/11

LA SEMAINE COTONNIÈRE

MARCHE DE MINET EL BASSAL.

La semaine sous revue fut la plus active de la saison actuelle, et le chiffre d'affaires de nos Ashmounis et Zagoras trois fois plus important que celui de la semaine dernière.

Les cours du coton en Amérique, malgré les restrictions apportées à la spéculation et les mesures anti-inflationnaires que l'on se propose de prendre à Washington, haussèrent d'environ 120 points, pour porter le Mars à New York à 35,70 cents par lb., pour le 15/16" Middling.

Nos variétés de courtes soies dont les contrats commencent à se faire plus rares — surtout pour le Zagora — suivirent doucement la tendance des marchés étrangers, et haussèrent de plus de 200 points. Notre parité cependant avec le 1" 1/16 strict Middling Américain ne s'est nullement améliorée, et nos G/FG Zagora et Ashmouni restent à 400 et 300 points respectivement AU DESSOUS de l'Américain.

Dans les conjonctures actuelles et en l'absence des Bourses de contrat à Liverpool et Alexandrie, les mouvements de nos cotons doivent forcément être brusques et les parités ne peuvent se rétablir qu'à la conclusion des affaires avec la Filature. Cependant, les prix auxquels nos cotons de courtes soies devraient être, nous sont indiqués par les achats d'Américain du Board of Trade, qui s'est assuré 50,000 balles de Strict Middling 1" et 1" 1/16 à 450 sur Mars New York, pour livraison Novembre/Décembre, et qui a initié des achats pour une autre tranche de 50,000 balles pour Décembre/Janvier. Ceci porterait les achats d'Angleterre en Amérique à 100,000 balles pour trois mois, ou l'équivalent de 500,000 cantars dans les environs de 300 et 400 points AU DESSUS des prix couramment pratiqués pour l'Ashmouni et le Zagora.

Nos cotons de longues soies restent excessivement soutenus, et particulièrement pour tous les classements de Karnak jusqu'au FG+1/4. La demande pour les beaux classements, fut par contre insignifiante cette semaine.

Signalons que les Giza 7, Giza 30 et Ménoufi sont également très recherchés et en hausse constante.

Le volume des ventes sur notre marché de disponible fut considérable. Il atteignit 21,865 balles contre 11,455 la semaine précédente, et se répartit par variétés, comme suit :

LONGUES SOIES.

	Cette semaine		La semaine précédente.	
Karnak	Balles : 5,654	6,545		
Giza 7	568	237		
Ménoufi	751	373		
Sakel	136	—		
Sakha 4	150	—		
Malaki.	—	7,259	100	7,255
SOIE MOYENNE.				
Giza 30		1,032		127
COURTES SOIES.				
Ashmouni	5,733	2,925		
Zagora	7,841	1,148	4,073	
Total des ventes. Balles :	21,865	11,455		

KARNAK.

La demande continua à être excellente pour tous les classements depuis FGF jusqu'à FG+1/4. Elle fut moins active pour tous les classements supérieurs, qui à l'exception de quelques affaires conclues en franco-station, furent plutôt délaissés. Les prix enregistrèrent une hausse de 150 à 200 points, suivant les classements :

Le FGF fut payé Tal.49, le FGF/G Tall. 50, le GOOD Tal. 51,50-51,75, le G/FG Tal. 52,75/52, le FG Tall. 54,25/54,50 et le FG/EXTRA Tall. 57,50.

MÉNOUFI.

Les quantités réduites qui sont offertes sont acquises immédiatement à des prix également en très forte hausse.

Le FGF/G fut échangé à TII.48, le GOOD à Tall.49,-/49,50, le G/FG à Tall. 59,-/50,50, le FG à Tall. 51,50 et le FG/EX à Tall. 52,50.

GIZA 7.

De plus nombreuses transactions ont eu lieu cette semaine sur cette variété, dont les quantités offertes sont cependant assez restreintes.

Le GOOD fut payé Tall. 47,- le G/FG Tall. 48,-/48,25 et le FG Tall. 49,50.

GIZA 30.

Une bonne demande sur tous les classements au dessus de F/FG eut lieu, aux prix suivants :

Le G/FG à Tall. 48,75, le FG à Tall. 50,- et le FG/EX à Tall. 51,-

ASHMOUNI/ZAGORA.

Si en général le volume des transactions sur nos variétés à longues soies fut à peu près le même que celui de la semaine dernière, les affaires traitées en courtes soies enregistrèrent un volume de ventes trois fois supérieur.

La hausse des prix d'environ 200 points, amena cependant de nombreuses réalisations et un fort courant de ventes s'ensuivit, qui fut cependant très bien absorbé, et en fin de semaine, les prix.

En Ashmouni, 1 FGF/G fut payé Tall. 41,- le GGOD Tall. 42,50 le G/FG Tall. 43,50 et le FG Tall. 44,75/45.

En Zagora, le GOOD trouva preneur à Tall. 41,25, le G/FG à Tall. 42,50 et le FG à Tall. 43,50.

FRANCO-STATION

De très nombreuses affaires en franco-station pour livraison Décembre/Janvier furent conclues. Les prix pratiqués Mercredi dernier pour les différents classements de nos principales variétés, furent les suivants :

Ashmouni: FGF/G Tall.41L-4L, 1/8 GOOD Tall. 42,50/42,5/8 G/FG TallK 43,50/43,75.

Zagora: GOOD Tall.41,50-41,75 G/FG Tall.42,75-13,- FG Tall.43,75

Karnak: GOOD Tall.52,75, G/FG Tall.52,75/53,- FG Tall. 54,-/54,50.

ENCHERES DU GOUVERNEMENT.

L'Egyptian Cotton Commission a procédé à des enchères Mardi 25 crt., au cours desquelles 363 balles de Malaki, Giza 7 et Sakel furent vendues aux prix suivants :

Malaki: (319 balles) G-1/4 Tall.47,- G+1/8 Tall. 48,50, G+1/4 Tall.48,50 G/FG Tall. 49,50, FG-1/8 Tall.52,50 FG Tall. 54,- FG + 1/8 Tall. 53,75, FG+1/4 Tall.54,50 FG-3/8 Tall. 55,-.

Giza 7 (45 balles) F/FF Tall.31,- FF-1/4 Tall.32 FF-1/8 Tall.33.

Sakel (18 balles) FF/GF Tall. 33,-.

MARCHE DE L'INTERIEUR.

Le prix des affaires conclues à l'Intérieur pour des cotons en graines, continuent à montrer une disparité étonnante avec le marché de Minet El Bassal.

Le ton a été donné par les grandes Maisons d'Exportation qui n'ont pas hésité à s'assurer des récoltes à 2 et 3 tallaris au dessus des prix pratiqués à Alexandrie.

Pour le Karnak par exemple, le prix des récoltes moyennes est entre L.E.12,- et L.E.12,3/4 par cantar et de L.E.13,- à L.E.13,1/4 pour des récoltes exceptionnelles, ce qui place le prix de revient entre Tall. 57 et Tall. 62.

Des récoltes de Ménoufi furent vendues au prix incroyable de L.E.12,1/2, ce qui revient à environ Tall.53,50 pour l'EX-1/4, et le Giza 30 a atteint les mêmes prix.

Les récoltes courantes de Zagora se vendent à L.E.9,3/4, et les bonnes récoltes à L.E.10,1/4 soit entre 43 et 45 tallaris franco-Alexandrie.

En Haute-Egypte, les prix fluctuèrent entre L.E.9,3/4 et 10,1/4 suivant les récoltes.

LES EXPORTATIONS.

Les exportations de la semaine totalisèrent 3,464 balles qui furent dirigées vers les Pays suivants :

JAPON Balles : 2,400 (Karnak, Zagora, Scarto)

AUSTRALIE balles : 1,064 (Ashmouni, Zagora).

AFFAIRES EN FILATURE.

Le mouvement d'affaires en filature s'est intensifié cette semaine, et s'est heureusement reflété sur notre marché de disponible.

Le G.I.R.C. — l'on nous rapporte, — fut sur le marché pour des Ashmounis et Zagoras, et l'Italie a conclu d'importantes affaires en courtes soies également.

Les Indes furent intéressées en Karnak, Giza 7 et Ménoufi et s'assurèrent des quantités modérées de ces variétés cette semaine.

Signalons que la Pologne est sur notre marché pour des cotons Karnak, et la Tchécoslovaquie pour toutes nos variétés de longues soies.

L'Angleterre semble être en dehors du mouvement, sauf pour les Giza 30 et Giza 23.

L'on nous rapporte qu'une affaire importante de compensation avec la Suède (coton contre bois) est en voie de réalisation.

Ces Dames de la Corbeille

par CANDIDE

... qui vous révèle, ce qui se passe dans les coulisses.

IMPRESSIONS D'ENSEMBLE

Politique, que de baisses on commet en ton nom!...

Cette mauvaise parodie de l'immortel cri jeté par Mme. Roland au pied de la guillotine a du moins le mérite de traduire une vérité.

Chaque fois que notre marché, pour des raisons qui ont déjà été exposées à satiété par nous-même comme par nos confrères, démarre à la hausse, couic! Il se produit un évènement politique pour lui rabaisser sinon le caquet du moins la cote.

C'est ce qui s'est produit encore cette semaine.

Lundi, nous étions parti du bon pied, sans hystérie aucune mais avec une méthodique sagesse qui promettait d'aller loin...

Hélas, mardi, les discussions à la commission palestinienne de l'O.N.U. produisaient en corbeille l'effet d'une douche froide.

Ces mouvements divers en bourse nous semblent, nous l'avouerons, un peu puériles. Tant de menaces à notre tranquillité se sont déjà réduites en fumée. Et pour la Palestine même, il ne semble pas que l'abcès soit près de crever, qu'on le regrette ou qu'on le souhaite... Car le genre de succès remporté par les partisans du partage devant la commission ne laisse guère prévoir la majorité des deux tiers exigée devant l'Assemblée.

Les capitalistes finiront un jour par se rendre compte que rien, dans le monde où nous vivons ne garantit une sécurité absolue, mais qu'il vaut mieux, somme toute, s'y installer aussi confortablement que possible, car en cas de grand chahut, toute la prudence exagérée dont ils auraient pu faire preuve ne leur serviraient sans doute de rien.

L'INDUSTRIE PROCHAINE VEDETTE.

A mon humble avis si gouverner c'est prévoir on peut en dire autant de spéculer. Simplement le bon spéculateur est celui qui prévoit un peu plus tôt que les autres...

Et il me semble que s'il y avait beaucoup de bons spéculateurs au Caire, certains titres industriels auraient déjà connu la hausse....

Car il est évident que le choléra aura servi à quelque chose. Enfin on va mettre à exécution les travaux projetés depuis tant d'années pour améliorer les conditions sanitaires des villages.

Remarquez que, dans les conditions monétaires actuelles, la chose serait impossible si l'Egypte ne disposait pas elle-même d'une industrie bien équipée. Il n'est donc pas déplacé de dire en passant un grand merci à ceux qui, contre vents et marées, ont réussi à mettre sur pied cette industrie... et aussi aux capitalistes qui les ont aidés de leurs deniers. Il est évident, entre autre, que seules les sociétés anonymes, ces pelées, ces galeuses sur lesquelles il est de mode de crier haro ont rendu possible la création des usines de première importance.

Donc une œuvre qui est à la fois imposée par l'humanité et par la sagesse agricole et sociale si j'ose dire, va se réaliser qui mettra en particulier l'Egypte en état non seulement de résister mais d'échapper à la première épidémie venue. On va doter, en Haute comme en Basse Egypte, les villages d'eau potable.

Il n'est donc pas nécessaire de beaucoup de flair pour comprendre que les fabriques de tuyaux vont avoir du travail sur la planche. Et je puis spécialement recommander à votre attention la Siegart, dont la réputation n'est plus à faire... et qui a su prévoir, elle, car elle vient de recevoir un nouveau matériel, le dernier mot du progrès... Déjà on peut voir, dans les chantiers sur les voies publiques des conduites comportant un équipement pour les canalisations électriques.

En somme, en fait de tuyaux, je vous en donne un bon!

GAI, GAI, UN NOUVEAU PROCES.

La Corbeille ne saurait décidément vivre sans avoir quelques procès en train.

Je dis bien procès au pluriel, car tandis que celui de la Troisième Série Suez prend son essor, voici que vient de naître celui de la Delta Light.

Encore une fois la thèse soutenue par le plaignant bientôt devenu deux est celle d'un abus de pouvoir de la part du Conseil d'Administration.

On sait ou on saura que, d'après les statuts, les coupons sont cumulatifs lorsqu'ils ne donnent pas l'intérêt de 5 1/2 0/0. Ce fut le cas pendant quelque temps...

Mais ces dernières années la situation s'est de beaucoup améliorée et les bénéficiaires auraient permis d'accorder non seulement les 5 1/2 0/0 prévus mais une honnête part des retards cumulatifs et accumulés.

Les actionnaires en avaient déjà l'eau à la bouche. Ils en ont été pour leur salive, si j'ose dire. Les administrateurs ont préféré passer cet argent à la réserve.

Certes, la prudence est louable dans la gérance d'une société. Mais il en est comme de toute chose en ce bas monde: pas trop n'en faut.

Et c'est exagérer que d'en montrer au défi même des statuts. Aussi, il est permis en définitive de s'étonner tout en le déploquant qu'il ne se soit trouvé en tout et pour tout que deux actionnaires qui aient levé l'étendard de la révolte.

Ces dispositions moutonnières du public boursier encouragent évidemment les Conseil d'Administrations à en faire à leur tête.

Ce procès s'est ouvert lundi dernier devant le Tribunal Civil et les plaidoiries ont été renvoyées au 22 décembre.

LES TRAMS DU CAIRE

Voilà des véhicules qui ont été, ces temps derniers, assez malmenés en route, soit dit métaphoriquement. Je les signale à l'attention des capitalistes, non pas certes comme occasion de rouler sur l'or mais au moins d'opérer un placement judicieux.

C'est que le bilan a été satisfaisant et qu'aussi et surtout on s'attend à un prochain relèvement des tarifs.

DE L'ORDRE DANS LES PETROLES

Je ne parle pas au point de vue de la politique pure, hélas! mais simplement et humblement au point de vue commercial.

Un arrangement est en train de se conclure entre les grandes compagnies qui ne manquera pas de favoriser les compagnies mineures, car il permettra une exploitation rationnelle du précieux produit. C'est pourquoi nous voyons en ce moment l'Oilfields qui avait "cassé" les 400 piastres remonter allègrement au-dessus de ce prix... mais avec une discrétion de bon goût.

Il est des capitalistes avisés qui ramassent les titres en faisant preuve de beaucoup de stratégie boursière.

ZAMA, ZAMA!

Comme nous l'avions prévu, le plus capricante de nos valeurs continue à faire parler d'elle... Au moment où j'écris ces lignes, elle aborde les 260 piastres.

Deux groupes, animés également des meilleures intentions à son égard mais différents quant aux moyens de la transformer en poule aux œufs d'or, vont se disputer la majorité...

Si bien que le distingué agent de change à qui sont dues tant de réflexions judicieuses que vous avez lues disait:

— Voyez-vous, la Zama a sans doute un excellent avenir qui justifie la hausse en cours. Mais si je prédis hardiment celle-ci, c'est qu'en bourse même elle possède des facteurs de prospérité...cotière. Comme notre métier deviendrait agréable si beaucoup de valeurs avaient chez nous des partisans aussi zélés!

PLASTICS.....

Voici encore un titre qui donne à réfléchir sur le bon sens non pas de ces dames mais de ces messieurs de la Corbeille. Lorsqu'il ne représentait encore guère que des espoirs il avait passé les 9 livres. Maintenant que sont arrivées les machines dernier cri qui vont permettre une fructueuse exploitation il ne fait même pas 7 livres...

Parmi les activités auxquelles il va se livrer, citons en une d'un genre nouveau. On va construire en plastic les sièges mobiles qui nous accueillent dans ces lieux intimes que les Espagnols appellent: **Buen retiro**. ...

Et un loustic de me dire, à-propos d'un goût assez douteux.

— Comment voulez-vous qu'un tel usage ne porte pas chance à la société!

CANDIDE.



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

Le problème palestinien et le marché des valeurs

LA clôture de la semaine dernière, le début de la semaine sous revue montraient une tendance nettement haussière, Alors que partout l'on hausse, alors que le prix du coton ne cesse de s'élever, le marché des valeurs ne pouvait demeurer dans l'expectative. Economiquement, par des lois immuables, il devrait suivre la tendance générale. Donc, lundi fut un marché bien disposé. Mais lundi soir, il y eut du nouveau. S.E. Hussein Heykal pacha, président du Sénat et délégué de l'Egypte à l'ONU tint à avertir les Nations Unies que si le plan de partage était approuvé, il fallait s'attendre à ce que le sang coule dans le Proche-Orient. Du coup, la mauvaise humeur revint. Le ton changea. Et seul le manque de vendeurs, l'étroussure du flottant, empêchèrent une baisse sérieuse. Il faut dire que le climat boursier a besoin de calme. La hausse ne vient qu'en période de tranquillité. Si des troubles doivent éclater en Palestine, les répercussions en Egypte pourraient être fâcheuses.

Il est malheureux qu'alors que dans le domaine économique, le développement de l'économie égyptienne est certain, dans le domaine politique le ciel semble chargé de nuages sombres qui servent de frein à l'épanouissement boursier.

Si la question palestinienne pouvait être réglée sans troubles importants, l'atmosphère boursière en Egypte s'améliorerait considérablement. Les yeux de la Corbeille seront donc fixés au cours des prochains jours, à la fois, sur Lake Success et sur Jérusalem, Tel Aviv et d'autres villes de Palestine.

Le capital et la monnaie

ICI, en Egypte, les capitalistes se rendant compte de l'instabilité monétaire presque mondiale, ne se décident pas à vendre. Que feraient-ils avec des billets de banque ou des comptes en banque qui ne rapportent rien?

Tel est le problème qui se pose. Et voilà pourquoi nous sommes confiants. Nous sommes confiants, d'autre part, parce que la plupart des sociétés travaillent à plein rendement, vendent facilement ce qu'elles produisent, réalisent des bénéfices intéressants et distribuent de co-

pieux dividendes. Si à ces éléments encourageants venait s'ajouter le calme, la Bourse irait loin.

Banque Misr

CERTAINS titres, comme la Banque Misr, par exemple, sont, on ne sait trop pourquoi sous-estimés. La Banque Misr, nous l'avons dit, est appelée à profiter largement du fait de l'étatisation de la National Bank. Il est certain que la majeure partie du travail bancaire qui va en ce moment à la National Bank et qui laisse d'intéressants profits, reviendra à la Banque Misr, une fois que la National Bank ne sera plus qu'une Banque Centrale. C'est là un élément que le public ne prend pas encore en considération. Le capitaliste doit voir loin et à notre avis, la Banque Misr est appelée à occuper dans la vie bancaire égyptienne, la toute première place.

Les prochains bilans des Filatures

LES Filatures marquent le pas. On est dans l'attente des bilans. Pour les grandes filatures, malgré les grèves qui ont arrêté pendant un certain temps la production, le coupon sera au moins égal à celui de l'an dernier. Tant la Filature Nationale que la Filature Misr ont réalisé de forts intéressants profits qui leur permettront, malgré certains déboires, de bien rétribuer leurs actionnaires.

Fayoum Textile

UNE autre affaire de filature, relativement nouvelle, se développe harmonieusement. Il s'agit de la Fayoum Textile que dirige M.J. Kfourj. Elle s'est spécialisée dans la production des filés fins. Des techniciens habiles surveillent la production qui a donné pleine satisfaction. La Fayoum Textile n'arrive pas à faire face à la demande. Sur 17.500 broches, 7500 fonctionnent déjà à plein rendement. Les 10.000 autres broches commenceront à produire le mois prochain. La Fayoum Textile possède également 170 métiers à tisser qui produisent des tissus de qualité. C'est une affaire bien menée, dirigée avec compétence et minutie. Le prix actuel pratiqué hors Bourse varie entre 600 et 650 piastres. Il est appelé à des cours plus élevés dès que toutes les broches commenceront à fonctionner.

Renseignements intéressants au sujet de la Delta Light Railways

NOUS avons recueilli d'intéressants renseignements au sujet de la Delta Light Railways. L'assemblée générale qui se tiendra en décembre décidera sans aucun doute le paiement du dividende statutaire de 5,5 pour cent pour l'année 1946-47.

soit environ 55 piastres. Le Conseil d'administration aurait l'intention de convoquer une nouvelle assemblée générale en mars ou en avril 1948 à laquelle il présenterait les comptes pour les 9 mois de l'année 1947 et lui demanderait de voter un dividende pour les 9 mois en question, car on changerait alors la date de la clôture des comptes qui serait fixée au 31 décembre de chaque année. Ainsi, à l'heure actuelle l'action Delta Light Railways qui vaut un peu plus de 8 livres, aura à encaisser 55 piastres pour l'année 1946-47 et 41 piastres pour les 9 mois de 1947. D'ici quelques mois les actionnaires encaisseront une livre environ, soit 12 pour cent du cours actuel. Cela devrait être un élément de hausse assez appréciable.

Le prix du coton et les valeurs foncières

IL est étonnant que la hausse sensible du prix du coton ne se soit pas reflétée sur les titres foncières. Ces titres constituent la véritable richesse de l'Egypte. Aboukir, New Egyptian, Béhéra, Gharbieh et d'autres encore vont profiter sensiblement de la reprise cotonnière. A notre sens, le capital devrait s'y intéresser de façon plus assidue, car aux cours actuels, ils sont susceptibles d'intéressantes plus values.

Le cours de l'Immobilier

LE portefeuille a fini par s'intéresser à l'Immobilier qui a gagné d'intéressantes fractions. C'est à notre avis, un titre de tout premier plan. Emis à 4 livres, il vaut 9 livres et demi. La valeur de la bâtisse et celle du terrain ont augmenté depuis la fondation de la société, au moins du triple, ce qui fait que l'Immobilier doit valoir intrinsèquement 12 livres. Il y a donc de la marge.

Réponse à un lecteur

UN lecteur nous demande ce que nous pensons de la monnaie et s'il est prudent aux cours actuels de placer tout son argent en titres.

Il est bien difficile de répondre à notre correspondant. Que vaut la livre égyptienne? Cela dépend de beaucoup de choses et surtout de l'accord qui doit être négocié entre le gouvernement britannique et le gouvernement égyptien le mois prochain.

L'ECHEANCIER

- 29.11.47 Assemblée Gén. Extraord. Sté Industrielle et Commerciale d'Egypte à 12 heures, No. 2, Rue de l'Antienne Bourse (aug. Capital à L.E. 500.000)
Ass. Gén. Ord. Egyptian Motor Transport Cy. à 10 heures — 45, Rue Kasr el-Nil, Caïre.
Ass. Gén. Ord. et Extraord. Kafr el Zayat Cotton Cy à 11 heures 30 a.m., à Karmouz, Alexandrie.
Ass. Gén. Extraord. Egyptian Hotels Ltd à 5 heures p.m. au Sheppard's Hotel, Le Caïre.
Ass. Gén. Extraord. Sudan Import et Export Cy, à 4 heures 30 p.m.
- 1.12.47 Ass. Gén. Ord. Eastern Cy à 9 heures 30 a.m. à Guizeh
Ass. Gén. Extraord. — do — à 11 h. a.m. (aug. Capital à 4 millions)
Ass. Gén. Ord. Anglo-Belgian Cy, à 4 heures p.m. No. 26 Rue Chérif Pacha, Le Caïre.
- 3.12.47 Ass. Gén. Extraord. Menzaleh Canal et Navig. Cy. à 10 h. a.m. 23, rue Malika Farida Le Caïre.
- 5.12.47 Ass. Gén. Ord. Pressage et Dépôts, à 4 heures p.m. 5, Rue de l'Antienne Bourse, Alexandrie.
- DIVERS:
24.11.47 Eastern Cy S.A.E. 630.000 acts Ordinaires de L.E. 5 nom.
27.11.47 Transport et Engineering Cy S.A.E. 75.000 Acts Ord. de L.E. 4.
Les Obligations 3 0/0 Crédit Foncier Egn. Em. 1911 se traitent Obligations "EX-Amortissement" du 1.12.47 à partir du 26.11.47.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 21 AU 28 NOVEMBRE 1947

DESIGNATION	21 Nov.	28 Nov.	DES VALEURS	21 Nov.	28 Nov.
DESIGNATION	1947	1947	DES VALEURS	1947	1947
FONDS D'ETATS & EMPRUNTS			SOCIETES IMMOBILIERES		
Emp. Nation. 3 1/4%	10755	10765	African Enterp.	900	900
Emp. Nation. 2 3/4%	10150	10135	Heliopolis Acts.	2710	2720
Emp. Coton. 2 3/4%	9935	9960	Heliopolis Fd.	6190	6200
			Heliopolis Jce.	1700	1700
			Delta Land	323	320
			Delta Land nom.	299	298
			Gabbari	404	404
			Immobilieria	948	954
			Le Fayoum	154	154
			Siouf	875	860
			S.I.B.U.R.	375	375
			Al Chams	950	975
BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT			SOCIETES INDUSTRIELLES ET DIVERSES		
Athènes	81	80	Oilfields	392	395
Banque de Commerce	690	690	GINNERS	129	129
Banque Misr	2298	2284	Astra	320	320
Commercial Bank	373	300	Beida Dyers	3040	3040
Foncier Act.	3160	3100	Sand Bricks	1400	1430
Foncier Fond.	5626	5626	Clothing	616	600
Foncier Obl. 1903	2248	2250	Frigorifique	2060	2070
Foncier Obl. 1911	1850	1920	Delta Trading	1006	1010
Land Bank Act.	890	890	East	415	458
Land Bank Fd.	6950	6960	Rice Mills	620	635
National Bank	3950	4000	Salt au port.	403	401
Crédit Alexandrin	580	580	Salt nom.	386	382
			Filature Nat.	2520	2546
			G.E.R.C.O.	573	566
			Fibres Text.	794	795
			Plastics	654	670
			Port-Said	573	575
			Pressage	1070	1070
			Ciment Tourah	2500	2500
			Bolanachi	300	300
			Tissage	1094	1100
			Emballages	392	394
			Siegwart	1440	1440
			Financière	1050	1056
			Sucres Ord.	1000	1000
			Sucres Priv.	510	524
			Sucres Fd.	1680	1736
			Filature Misr	2390	2372
			Kafr El Dawar A.	2650	2650
			Kafr El Dawar B.	2900	2900
			Egrenage	1080	1080
			Tiss. Soie	2226	2232
			Papier	1162	1146
			Viticole	770	770
			Tractor	1304	1304
			United Enterprise	366	370
SOCIETES DES EAUX			SOCIETES COMMERCIALES		
Alex. Water	1684	1724	Bonded	1890	1900
Eaux du Caire Cap.	505	505	Frosted Food	218	205
Eaux du Caire Jce.	1682	1684	Cicurel	1400	1394
Eaux du Caire Fd.	10130	10130			
SOCIETES DE TRANSPORT ET CANAUX					
An. Am. Nile	720	695			
Suez Ile Série	4980	4980			
Delta Light Priv.	800	818			
Delta Light Fd.	788	820			
Eg. Shipping	360	339			
La Fluviale	860	860			
Menzaleh Acts.	86	86			
Menzalah Fd.	550	550			
Trams Caire Part Soc.	336	346			
Trams Alex. Div.	2000	2020			
Trams Alex. Jce.	224	224			
United Nile	1460	1460			
SOCIETES D'HOTELS					
Eg. Hotels	316	314			
Eg. Hotels nom.	292	292			
Nungovich	4100	4100			
Palestine	244	245			
Palestine nom.	232	232			
Upper	496	506			
SOCIETES FONCIERES					
Aboukir	242	244			
Anglo-Belgian	354	355			
Allotment	1140	1140			
Gharbieh Acts.	443	444			
Gharbieh Fd.	147	145			
New Egyptian	181	184			
Sidi Salem	360	360			
Kom Ombo Acts.	638	640			
Kom Ombo Fd.	4974	4900			
Behera	1400	1400			
Cheikh Fadl	526	524			
Union Foncière	920	916			

LES BOURSES ETRANGÈRES

Les valeurs égyptiennes

A la Bourse de Londres

Clôture du 27 novembre

Acheteurs et vendeurs respectivement :	Egyptian Markets : S. 7/6 — 9/6
Sudan Plantations Syndicate : S. 50/6 — 51/6	Egyptian Salt and Soda : S. 55/- — 65/-
Greek 5 o/o Loan 1914 : £ 6 1/2 — 7 1/2	Egyptian Delta Land : S. 65/- — 75/-
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee) : £ 11 1/2 — 12 1/2	New Egyptian Company : S. 26/3 — 31/3
National Bank of Egypt, £ 34 — 40	Abukir Company : S. 33/- — 35/-
Egyptian Delta Light Rails. (Pref.) : S. 100/- — 140/-	Ang.o-Egyptian Oilfields "B" : S. 60/- — 65/-

A la Bourse de Paris

	Frs.		Frs.
Crédit Foncier (Act.)	14,700	Cairo-Heliopolis (Act.)	14,200
Crédit Fon. (P.F.)	27,950	Cairo-Heliopolis (P.F.)	34,500
National Bank of Egypt (Act.)	19,650	Suez Canal 3 o/o	28,000
Land Bank (Act.)	—	Sucreries d'Eg. (Act.)	5,500
Land Bank (P.F.)	37,900	Sucreries d'Eg. (P.F.)	8,205
		Banque Ottomane	6,150

DANS LA PRESSE LOCALE

PRESTIGE DES CAPITAUX ETRANGERS

S'adressant à un correspondant du *Mussawar*, S.E. Abdel Méguid Badr pacha déclare que son déplacement du ministère des Finances est dû aux capitalistes étrangers :

Ces hommes d'affaires étrangers ont fait de leur mieux pour amener l'opinion publique à croire que la prétendue crise économique que traverse le pays est le résultat de la manière dont les derniers publics ont été gérés.

La véritable raison pour laquelle ils ont voulu m'éloigner du ministère des Finances, est le fait que j'ai réussi à détacher l'Égypte du bloc sterling.

Quand l'Égypte faisait partie du bloc sterling, ces hommes d'affaires importaient de grandes quantités d'articles de luxe de Grande-Bretagne et d'autres pays faisant partie du bloc sterling. Mais aujourd'hui que nous nous sommes détachés de ce bloc, ils ne peuvent plus importer ces produits, les permis d'importation étant accordés seulement pour des produits de première nécessité.

J'ai été obligé de prendre ces mesures pour pouvoir rédresser la balance défavorable de notre commerce. Ce n'est d'ailleurs pas vrai que l'Égypte traverse une crise économique et que sa devise est en danger. Ces rumeurs sont propagées par ces hommes d'affaires mécontents. Nous sommes parvenus à écouler nos stocks de coton à des prix très avantageux.

La Bourse des Valeurs qui est le meilleur thermomètre de la situation économique du pays, démontre clairement que la situation est de beaucoup meilleure qu'au moment où j'ai assumé le portefeuille des Finances.

AUTOUR DE LA BANQUE CENTRALE

Dans l'*"Ahram"*, S.E. Zakaria Mahrane pacha, expose les diverses façons de mettre en exécution le projet de création d'une Banque Centrale :

Tout le monde est unanime à reconnaître la nécessité d'instituer une Banque Centrale en Égypte. Mais là où les divergences se font sentir c'est sur le point de savoir si la dite Banque doit être la propriété de particuliers ou celle de l'Etat.

D'aucuns demandent que la National Bank conserve son organisation et ses actionnaires actuels; mais que ses attributions soient modifiées de façon à lui permettre d'exercer un contrôle sur les autres Banques, et ce afin de pouvoir remolir sa fonction de "Banque Centrale". C'est là, l'application pratique de ce que les économistes ont convenu d'appeler la théorie individualiste.

D'autres pensent qu'il appartient au gouvernement de posséder lui-même la National Bank en vue de pouvoir l'employer

TEXTES OFFICIELS

(Suite de la page 10)

graines proviennent de coton pressés pour leur propre compte et ce sans préjudice des dispositions de l'article 4 du présent arrêté.

Article 12.

Les commerçants autorisés à faire le commerce des graines de semences de coton devront présenter au ministère de l'Agriculture dans un délai ne dépassant pas le 15 décembre 1947 leur demande relative aux quantités de semences nécessaires à leurs clients dans chaque moudirieh et ce en spécifiant leurs variétés.

Article 13.

L'autorisation qui sera donnée au commerçant comportant les quantités et variétés de graines de semences qu'il peut acheter pour en faire le commerce sera faite en trois copies dont les deux premières seront conservées par le commerçant et la troisième par le ministère de l'Agriculture.

La première copie constituera l'original avec lequel le commerçant pourra acheter les quantités autorisées.

La deuxième copie ne sera pas utilisable et sera conservée par le commerçant pour vérification et comptabilité.

Article 14.

Si les maisons de commerce desquelles la graine a été achetée, sont multiples, le commerçant autorisé devra présenter l'original au premier commerçant duquel il aura acheté. Ce dernier conservera cet original et remettra au commerçant autorisé une lettre suivant laquelle il attestera qu'il est porteur d'un permis du ministère de l'Agriculture, avec mention du numéro, de la date, de la quantité autorisée par variété et de la quantité vendue par variété et enfin du stock restant. Il sera tenu aussi de viser le verso de la seconde copie de l'autorisation conservée par le commerçant autorisé. La dite lettre sera remise à son tour au second commerçant qui aura vendu une autre quantité de graines pour la conserver par devers lui à condition qu'il remette une autre lettre comportant les mêmes indications précitées relatives à la seconde quantité en visant aussi le verso de la deuxième copie. Et ainsi de suite pour chaque maison.

Article 15.

Le "mouawein ziraa" désigné à l'acceptation des demandes de semences de coton conservera par devers lui un registre portant mention des quantités, de graines délivrées à chaque cultivateur et de sa variété.

Article 16.

Le "mouawein ziraa" désigné à l'acceptation des demandes de semences devra veiller à ce que les quantités acceptées ne dépassent pas les besoins de la superficie cultivable en coton conformément aux dispositions du décret-loi No. 146 de 1947.

Article 17.

L'istimarât en vertu de laquelle est livrée la graine de semences devra être gardée par l'autorité qui aura livrée aux fins de comptabilité.

Article 18.

Le présent arrêté entre en vigueur à partir de sa publication au "Journal Officiel".

conformément aux intérêts du pays. C'est l'application de la théorie connue sous le nom d'étatisme, ou de "nationalisation totale".

Il existe, enfin, une troisième opinion intermédiaire, d'après laquelle la National Bank appartiendrait au gouvernement, aux instituts financiers et aux particuliers. Et c'est ce que les économistes appellent la "Banque Centrale" semi-gouvernementale et ce que d'autres appellent le système de "nationalisation incomplète".

LES RAISONS D'UNE ABSTENTION

"Al Ikhwan al Mouslimoun" se demande pourquoi l'Égypte n'a pas participé à la Conférence de Genève sur le commerce mondial et les tarifs douaniers :

Et pourtant vingt-deux nations, dont la Syrie, le Liban et les Indes y ont participé. Pourquoi pas l'Égypte? Nous avons posé la question aux responsables des ministères des Finances, du Commerce et de l'Industrie, et ils n'ont pas su nous répondre.

Devons-nous ajouter que cette conférence revêtait une importance capitale, et que les décisions qui ont été prises sont destinées à faciliter les échanges commerciaux, et à réduire les barrières douanières, qui, depuis la première guerre mondiale, empêchent les nations d'échanger librement leurs produits?

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 18 AU 25 NOVEMBRE 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chounas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Sésames Bl. Moy	750	100	Ble	48336	Mais Oweiga	1674
	Fèves Mak. Zaw.	725	50	Fèves	5011	Helba	2637
	Fèves Nab. Zaw.	773	200	Lentilles	1587	Lupins	699
	Mais Sh. Gam. Zaw.	235	150	Orge	580	Sésames	5227
	Mais Ov. Bl. Zaw.	200	250	Mais N. el Gam	2924	Arachides	836
	Mais Ov. J. Zaw.	235	100				
ATAR EL NABI	Fèves Adf Moy.	600	50	Ble	25441	Lupins	358
	Lentilles Ent. Zaw.	445	100	Fèves	3832	Bersim	125
	Sésames Bl. Zaw.	785	150	Lentilles	1822	Sésames	1176
	Orge Moyen	160	50	Orge	1584	G. de Lin	50
	Helba Saidi Moy.	450	100	Mais N. el Gam	3202	Arachides	570
	Helba Moy.	450	100	Mais Oweiga	11752	Lubia sec	50
				Helba	3548	Tibn Blanc (Unit 100 K.)	8250
ALEXANDRIE				Fèves	4538	Lupins	994
				Lentilles	1327	Sésames	802
	Orge Zawati	175	580	Orge	5568	Riz Non-Decort	219325
				Mais N. el Gam	107	Riz Blanc	44766
				Mais Oweiga	352		
				Helba	639		
ROSETTE	Riz Glace en sac (86 Okeg N. D)	206.5—309.5					Usines De Decort
	Riz Blanchi au G. (Ardebs 200 K.)	613—619				Riz Non Decort	22559
	Riz Non-Decort Jap. Zaw.	570	70				

Nouvelles Sociétés

En commandite simple

Raison sociale: Emilio Ferrario & Cie.

Associés: Emilio Ferrario et trois commanditaires.

Capital: L.E. 20.000.

Objet: la fabrication et le commerce en gros de tissus en tous genres tels que laine, coton, soie naturelle et artificielle, lin, etc., et éventuellement du filé de toute espèce.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Août 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: Jacques Salto, Stella Salto & Co. Successeurs.

Associés: Stella Salto et deux commanditaires.

Capital: L.E. 7087, 500 m/ms.

Objet: continuation fonds de commerce Jacques Salto avec son actif et son passif, pour le commerce gros, demi-gros et détail: papier, fournitures bureau et scolaires, cadeaux, représentations, commissions et autres opérations similaires.

Signature et gérance: Stella Salto seule.

Date et durée: 22 mois et 19 jours commencé le 13 Août 1946.

Siège: Le Caire, 17 rue Antikhana.



Raison sociale: Roger Bonnici & Co.

Associés: Roger Bonnici et un commanditaire.

Capital: L.E. 2000.

Objet: l'exploitation des Affaires Maritimes, savoir Fournitures des bateaux, agences maritimes, etc.

Signature et gérance: Roger Bonnici seul.

Date durée: deux ans à partir du 1er Septembre 1947.



Raison sociale: Garo Tatossian & Co.

Associés: Garo Tatossian et un commanditaire.

Capital: L.E. 1500.

Objet: l'importation et le commerce des articles de peinture et papeterie.

Signature et gérance: l'associé en nom seul.

Date et durée: cinq ans et 16 jours à partir du 15 Octobre 1947.

Siège: Alexandrie, No. 63, rue Safia Zaghoul.

En nom collectif

Raison sociale: E. Crystallidis & A. Boustanis.

Associés: Euripide Crystallidis et Athanase Boustanis.

Objet: l'exploitation d'un atelier mécanique.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: deux ans à partir du 1er Juin 1947.

Siège: Alexandrie.

Raison sociale: The African & Middle East Trading Cy., Wax Products Factory E. Mentakis & Co.

Associés: Efstratios Mentakis et Michel Marangoudakis.

Capital: L.E. 500.

Objet: la fabrication et le commerce de produits de polissage de métaux.

Signature et gérance: Efstratios Mentakis seul.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Août 1947.

Siège: Au Caire.



Raison sociale: Kadri Mahmoud & Co.

Associés: Kadri Mahmoud et Keith R. Collins.

Capital: L.E. 2000.

Objet: l'importation et l'exportation de toutes marchandises en général et notamment des produits alimentaires, des articles électriques, la fourniture aux sociétés, aux armées ou autres et le commerce en général y compris la représentation des maisons étrangères, etc.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Novembre 1947.

Siège: Au Caire.



Raison sociale: Sam Sullam & Cie.

Associés: Sam Sullam et Sol Sullam.

Capital: L.E. 10.000.

Objet: la commission, la représentation, l'exportation et l'importation, ainsi que le commerce en général pour propre compte notamment des articles suivants: Toiles cirées et tous articles pour tapissiers - Vernis, huiles de lin, et tous articles de peinture pour bâtiments - Verres à vitre, verreries et tous articles de ménage - Serrures et quincaillerie - Machines textiles et filés.

Signature et gérance: les deux associés séparément.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Octobre 1947.

Siège: Au Caire, 2 rue El Theatro.

Une manière moderne
d'économiser
votre temps:

AMPLI PHONE

Elimine les appels à haute voix de chambre à chambre.
Plus de coups de sonnette irritants, mais un contact constant et rapide avec votre personnel.
Installation rapide de plusieurs lignes auxiliaires.
Audition claire et distincte de la voix.
Prix réellement avantageux.

En vente chez les Agents exclusifs:
NILE STATIONERY Co.
25, rue Malika Farida - Le Caire